

N°47 JUIL.2013

BILLET DU MAIRE

Cette année 2013 est particulière pour nous dans la mesure où nous entrons à partir du 1^{er} janvier dans une nouvelle Communauté de Communes représentant la fusion de deux territoires actuels, Terre de Cro Magnon et Vallée Vézère. Ce regroupement comportera 26 communes allant d'Aubas à Saint-Chamassy.

Le siège de cette nouvelle communauté, appelée Vallée de l'Homme, sera situé aux Eyzies pour un ensemble de raisons géographiques, d'image et de logistique que les élus ont validé à l'unanimité.

Cette évolution, contrainte par la loi et validée par les collectivités de ce territoire, n'est pas sans effet pour nos communes. Chaque territoire exerce déjà un certain nombre de compétences identiques (voirie, SPANC, Tourisme, etc...) mais devra ajouter à son domaine les compétences exercées par l'autre, notamment au niveau de l'enfance et du périscolaire ou encore de l'urbanisme. Ces mutations impliquent donc un nouveau transfert de charges des collectivités vers la nouvelle Communauté de Communes et ont donc des incidences fiscales importantes que nous analysons actuellement en nous appuyant sur un bureau d'études expert en la matière.

Nous reparlerons, bien entendu, de tout cela, mais nous nous efforçons dans un premier temps de veiller à ce que le niveau de services rendus soit progressivement le même sur tout le territoire, y compris en ce qui concerne les équipements.

Nous allons devoir nous habituer à travailler avec des interlocuteurs nouveaux et plus nombreux, en respectant l'identité et la spécificité de chacun tout en veillant à maintenir un équilibre entre les « grandes » et les communes plus petites. Cela me paraît possible dans la mesure où nous avons déjà réussi ce travail lors de la création de la Communauté de Communes et surtout parce que nous sommes tous confrontés sur cette vallée de la Vézère aux mêmes contraintes et aux mêmes enjeux.

Philippe Lagarde

BILLET DU MAIRE-DELEGUE

Travaux sur Sireuil

L'entretien courant et habituel des espaces verts et du cimetière est assuré par nos cantonniers ainsi que le fauchage des bords de routes mais il a été perturbé cette année par le printemps particulièrement maussade et des ennuis de matériels.

Les « nids de poules » ont été comblés mais on est conscient qu'un gros effort de goudronnage serait nécessaire sur certaines portions, le budget 2013 n'étant pas suffisant pour cela.

Je remercie plus particulièrement ceux qui assurent l'entretien au bord des voies communales en regard de leur propriété et parfois au-delà tout comme ceux qui élaguent.

Le réseau électrique et téléphonique a été enfoui dans le bourg et l'éclairage public remis à neuf ; la suppression de tous ces poteaux et fils aériens donne un nouveau visage.

Le renforcement du secteur Sénéssou-La Gafferie doit avoir lieu cet été.

La toiture du 3^{ème} et dernier bâtiment du centre d'hébergement du centre d'accueil va être réalisé.

L'enquête publique pour la révision de la carte intercommunale a eu lieu cet hiver, elle a été consultée par plusieurs de nos administrés et bien que la conclusion n'est pas encore connue et définitive il semble que très peu auront obtenu satisfaction.

Je vous souhaite de passer un très bel été.

Jean-Pierre LAVAL

A WORD FROM THE MAYOR

This year is specially important as it marks the regrouping of our commune, Terrre de Cro-Magnon with that of Vallée de la Vèzère, a communauté de communes which is now made up of 26 communes covering an area from Aubas to St Chamassy.

The centre of this new community, called Vallée de l'Homme, was unanimously voted to be centred in Les Eyzies for a variety of geographical, public image and logistical reasons.

The law obliged us to make this change which has certain consequences. Each area already has services which are the same for all communes, (roads, SPANC, tourism etc.) but we will now pool resources in areas such as childcare, out of school activities and urban planning. These changes mean a transfer of

authority from each commune to the Communauté de Communes. with important tax implications which we are now in the process of assessing with specialist help.

Of course we will be coming back to you with more information as this progresses but at present we are anxious to ensure that services are provided uniformly throughout the new communauté particularly as far as infrastructure is concerned.

We will now have to learn how to work with a larger number of people, aware of and respecting the needs of others while at the same time maintaining a balance between 'big' and 'small' communes.

I feel this shouldn't be too difficult since we already learnt to co-operate when the Communauté de Communes were set up and because all of us living in this valley face the same challenges.

A WORD FROM THE DELEGATE MAYOR FOR SIREUIL

As always the upkeep of public areas and the cemetery has been guaranteed out by our municipal workers

The potholes have been repaired but although we know that more resurfacing work has to be done, the 2013 budget is not sufficient to cover the cost.

I would like to express my special thanks to everyone who has maintained their verges along the

public roads and those who have cut back their overhanging trees and undergrowth.

The electricity cables are now underground and the street lighting has been overhauled; the absence of electricity poles has made a big difference.

The Sénéssou- la Gafferie line will be strengthened this summer.

The roof of the 3rd building in the welcome centre will be completed.

The public enquiry into the revised intercommunal plan in which some of you had an interest, took place this winter. Although we can come to no definite conclusion at this stage, it would appear that most people did not obtain satisfaction.

I hope you have a very good summer

SOMMAIRE

<u>Editorial</u>	1	<u>Temps forts</u>	p.27
Billet du Maire Billet du Maire-Délégué Billets du Maire-Délégué Billets du Maire et Maire-Délégué en anglais Hommage à Jean-Pierre PEYRE Vie Locale Budget Travaux Station-service La Forge Plan communale sauvegarde Ecole des Eyzies Abri Cro-Magnon Château de Commarque Relais Assistance Maternelle Cap Sireuil Village Office de Tourisme Terre de Cro-Magnon Communauté de communes Terre de Cro-Magnon PIP Projet Grand Site Conseil Municipal Comptes-rendus	p.16-17 p.1718 p.19-26	Associations Les Croquants de Tayac AAPPMA Karaté-body-self défense Club du Temps Libre Comité de jumelage Amicale Laïque Sté de chasse Les Eyzies Les Vieux Pistons de Cro-Magnon Amicale de Sireuil Spéléo Club des Eyzies SERPE Informations diverses Collectes, déchetterie Recensement militaire Mémoire et perspectives Calendrier des manifestations Horaires et Coordonnées	p.27 p.28 p.28 p.29 p.29 p.30 p.31 p.31 p.32 p.32 p.33 p.33 p.34 p.34 p.35-36
Temps forts	p.27		



HOMMAGE A JEAN-PIERRE PEYRE

Jean-Pierre, notre collègue et ami nous a quittés après un long combat, qu'il sentait inéluctable, contre la maladie.

Cet enfant du pays aimait avant tout les Eyzies et s'est investi pour son village à chaque instant de sa vie. Retracer son parcours, associatif, professionnel ou politique serait difficile à faire, tant son engagement de tous les instants a été dense.

C'était un homme sensible, sans concession, toujours à la recherche de l'action au service des autres. Il faisait partie de cette génération qui a vu grandir votre village après la seconde guerre mondiale, sa mémoire et sa grande connaissance de notre commune vont beaucoup nous manquer.

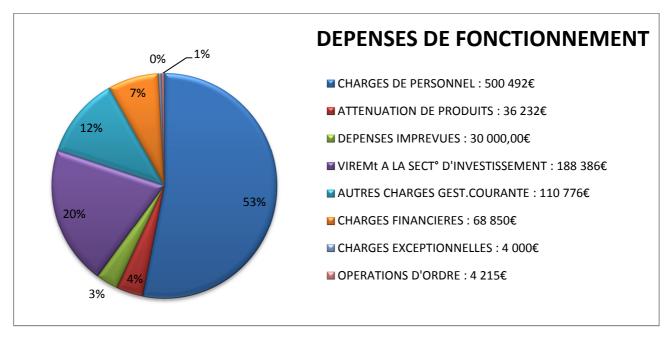
Il nous a donné une énorme leçon de courage et de dignité jusqu'au bout de son engagement et je souhaite donc, au nom du Conseil Municipal dont il était depuis 2 mandats le 1^{er} adjoint, adresser à tous ses proches nos sincères condoléances.

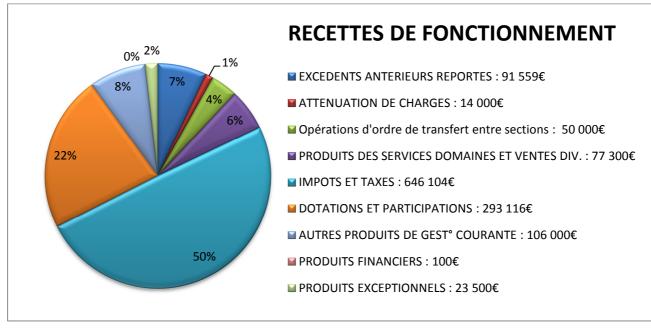
VIE LOCALE

BUDGET

L'exercice 2012, grâce à une bonne maîtrise des charges de fonctionnement, a été clôturé avec un excédent de 91500 euros qui nous permet de faire face à nos annuités d'emprunt. Compte tenu des investissements importants que nous venons d'achever (école, éclairage public, cabinet médical, etc...), le budget primitif 2013 voté par le Conseil Municipal sera mesuré en terme d'évolution ; l'essentiel de l'effort financier portant sur la maintenance et l'amélioration des infrastructures dont certaines sont vieillissantes. Cette année budgétaire 2013 peut être considérée comme une année de transition avant la fusion de notre Communauté de Communes avec celle de Vallée Vézère au 1^{er} janvier 2014 qui devrait entraîner de multiples répercussions à partir de l'année prochaine.

Philippe Lagarde





TRAVAUX



TRAVAUX A L'ECOLE

Notre école a fait l'objet d'un très important programme d'investissement visant à offrir un outil d'accueil pédagogique de grande qualité, pour des élèves de plus en plus nombreux. Nous avons dû cependant engager des travaux supplémentaires afin de parfaire cet équipement. D'une part, il s'est avéré nécessaire d'accroître de 25% la surface du préau existant afin de mieux abriter les enfants. Ces travaux sont achevés et apportent un réel confort aujourd'hui. D'autre part, la réforme en cours des rythmes scolaires avec de plus en plus d'enfants

fréquentant la garderie nous contraint à aménager un nouvel espace adapté au nombre et aux conditions de sécurité incontournables pour ce type d'équipement. Ainsi, une demande de permis de construire est en cours, visant à aménager un local sous les salles de classe actuelles au niveau du parc. Cette nouvelle garderie permettra d'accueillir aisément le double d'enfants que celle d'aujourd'hui et devrait pouvoir fonctionner dès cet automne. Par ailleurs, ce local offrira un espace supplémentaire pour des activités ayant lieu en dehors du temps scolaire.

Philippe Lagarde

QUELQUES MOTS SUR LES TRAVAUX EN COURS ET CEUX A VENIR!

Depuis quelques mois de nombreux chantiers ont rythmé la vie de la commune. Dès la fin de l'année 2012, les travaux ont débuté à l'office de tourisme. Ainsi les plafonds ont-ils été refaits, les murs doublés. Le chantier a été réalisé en régie directement par le personnel communal. Tout a été refait à neuf : placo-plâtre, fenêtres, carrelage, peinture, électricité, raccordements aux réseaux (téléphone...). La rénovation a duré environ 4 mois. Les nouveaux locaux ont rouvert leurs portes au printemps. Il est à noter qu'en Dordogne, nous sommes les premiers à avoir installé un carrelage spécifique permettant aux personnes non voyantes de se repérer, ainsi qu'un itinéraire lumineux spécifique pour les personnes mal entendantes.

Si l'on se déplace un peu plus loin dans l'Avenue de la Préhistoire, on arrive à un nouveau chantier en cours. En effet, le logement communal au-dessus de la Poste est en cours de rénovation : pose de double vitrage, carrelage de la cuisine et de la salle de bain, rafraichissement des peintures notamment.



Lorsque ces travaux seront achevés, ce sera au tour des vestiaires du stade de football d'être rénovés. La toiture de la cuisine doit y être refaite et rehaussée. Toujours au niveau du stade, des filets et des poteaux vont être achetés par la commune et posés par le club le long de la Vézère.

Au niveau du centre bourg de la commune, des travaux de voirie ont été réalisés par les services du Conseil Général et la commune : la zone située sous l'Homme de Cro-Magnon qui était jusqu'alors pavée a été entièrement recouverte par de l'enrobé teinté beige. Il a été nécessaire de refaire par-dessus les passages piétons en blanc afin de respecter la règlementation en vigueur.

Toujours dans le domaine de la voirie, les rues en béton reconstitué ainsi que les trottoirs ont été dans la grande majorité nettoyés au cours du printemps.

Partons maintenant sur les hauteurs de Sireuil : des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ont été réalisés par les services du SDE 24. En ont découlé des travaux de réhabilitation de l'éclairage public.

Concluons enfin par les projets à venir avec le changement des fenêtres programmé au presbytère de Tayac. Enfin, la dernière toiture du pavillon du Centre d'Hébergement de Sireuil doit être refaite.

STATION SERVICE



Suite à la fermeture de notre dernière station essence, il m'a paru inimaginable qu'une commune aussi fréquentée et traversée que la nôtre reste sans service carburant.

J'ai donc repris avec Monsieur et Madame BLEY un ancien projet qui n'avait pu aboutir afin de trouver une solution à ce problème. difficultés. Ce n'est donc pas sans essentiellement pour des contraintes techniques, que le dossier a enfin été validé. Cette nouvelle station automatique, ouverte jour et nuit, devrait fonctionner dès cet été et maintenir ainsi un service important en milieu rural.

Félicitations donc aux investisseurs pour leur persévérance.

Philippe Lagarde

LA FORGE

Quelques mots d'actualité, sur ce patrimoine emblématique de notre village acquis par Philippe LESPINASSE et Serge BONNAT.

L'enjeu majeur porte sur le bâtiment principal, classé et donc protégé, pour lequel une étude de sauvegarde est en cours. Les travaux préliminaires actuels consistent à relever tous les détails de charpente afin d'évaluer quels sont les bois à consolider ou à remplacer tout en respectant l'authenticité de la structure. Ce bâtiment exceptionnel de par sa taille et sa volumétrie fait l'objet d'une attention particulière des Bâtiments de France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Avant d'en imaginer une fonction, il convient tout d'abord de le sauver et de le mettre hors d'eau. Nous reparlerons probablement de cet ensemble au cours des mois à venir.

Philippe Lagarde



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) Référent(e) hameau

Très peu de personnes ont répondu au besoin d'un(e) référent(e) volontaire par hameau afin de nous aider à prévenir la population dans les meilleurs délais et conditions.

Si vous êtes intéressé(e), merci de vous signaler à la Mairie au 05.53.06.97.15

ECOLE DES EYZIES

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2013

Suite au conseil d'école extraordinaire en date du 22 avril 2013, il a été décidé que la semaine de classe s'organisera de la manière suivante :

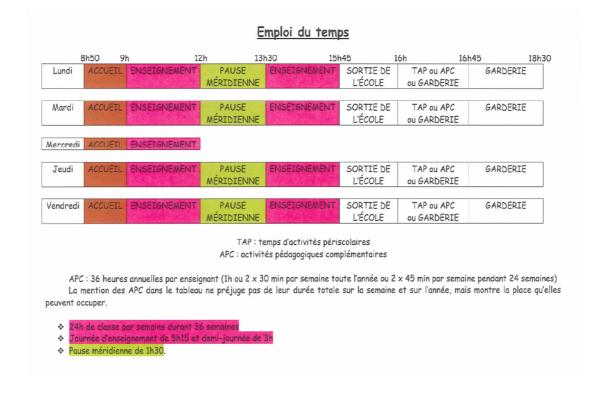
- ✓ 24 h de classe par semaine durant 36 semaines,
- ✓ cours le mercredi matin,
- ✓ journée d'enseignement de 5h15 et demijournée de 3h,
- ✓ 1h30 de pause méridienne,
- ✓ pas de cantine le mercredi midi mais mise en place d'une surveillance entre 12h et 12h30,
- ✓ horaires des cours :
- ➤ mercredi : 9h 12h avec accueil de 8h50 à 9h
- ➤ lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h 12h et 13h30 15h45 avec accueil de 8h50 à 9h et pause méridienne de 12h à 13h30,
- ✓ la journée de cours se terminera à 15h45. Les parents pourront venir chercher leur(s) enfant(s) de 15h45 à 16h. Ils seront, durant ces quinze minutes, surveillés par le personnel de la municipalité.
 - ✓ les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) commenceront à 16h et se

termineront à 16h45 plusieurs fois par semaine. Les jours seront définis plus tard en fonction des inscriptions et des intervenants. Ces activités seront gratuites et pas obligatoires. Un enfant qui n'ira pas aux TAP et qui ne sera pas repris par ses parents ira en garderie (service payant).

- ✓ Horaires de la garderie : 8h 8h50 et 16h 18h30.
- ✓ Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) qui remplacent l'aide personnalisée serviront à apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages mais aussi à accompagner le travail personnel des élèves ou à organiser une activité prévue par le projet d'école.

Le contenu et les jours des TAP ainsi que l'organisation des APC seront précisés ultérieurement.

La directrice



18^{EME} PARLEMENT DES ENFANTS

Dès le mois d'octobre, j'ai inscrit ma classe de CM1/CM2 au 18ème parlement des enfants. Une fois le projet présenté aux élèves, nous nous sommes rapidement mis au travail. Nous avons étudié le parcours de la loi, le fonctionnement de la République, le rôle de l'Assemblée nationale ainsi que celui d'un député...



Avant 1es vacances de Noël, les élèves ont élu le représentant de notre classe. C'est **Eliott** DEJEAN, élève de CM2, qui a été élu deuxième tour et qui est donc ainsi devenu Délégué Junior.

C'est lui qui a représenté la classe le samedi 08 juin 2013 au Palais Bourbon à Paris à l'occasion de la séance du 18ème parlement des enfants. Le matin, placés en salle de commission, les 577 délégués juniors ont discuté des quatre propositions de loi qui avaient été sélectionnées par le jury national début mai. L'après-midi, ils ont assisté à la séance officielle et ont siégé dans l'hémicycle à la place du député de leur circonscription.

Nous avons étudié, en classe, des propositions de loi antérieures et commencé enfin à rédiger la nôtre autour de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité » car nous avions jusqu'au 20 mars pour l'envoyer à la DSDEN 24.



Notre proposition de loi devait se composer d'un exposé des motifs, qui explique l'intérêt des dispositions proposées, et de plusieurs parties appelées articles. Elle contenait

- un titre : "Proposition de loi visant à....."
- la liste nominative par ordre alphabétique des enfants de la classe ayant participé à la rédaction de notre proposition, placée sous le titre.
- un exposé des motifs d'une page maximum,
- de un à quatre articles maximum tenant également sur une page de format A4.

Le texte devait être écrit à l'indicatif présent. Il fallait aussi rédiger deux questions : une

Il fallait aussi rédiger deux questions : une pour le président de l'Assemblée nationale et une pour le ministre de l'Education nationale.

Le vendredi 01 mars 2013, nous avons accueilli monsieur le député Germinal PEIRO dans notre classe. Les élèves avaient préparé des questions et Eliott a lu notre proposition de loi.

Malgré tout notre travail, notre proposition de loi n'a pas été retenue par le jury académique. Nous avons enfin étudié les quatre propositions de loi retenues par le jury national afin de choisir celle pour laquelle Eliott devait voter le 08 juin.

Nous avons, comme l'a dit le Président de l'Assemblée nationale, réalisé « un exercice pratique d'éducation et de citoyenneté ».

La directrice

FÊTE DE L'ÉCOLE

Le dimanche 02 juin 2013, s'est déroulé le deuxième spectacle de l'école Séverin BLANC des EYZIES à 16h à la halle communale.

Le public a pu « embarquer » à bord du vol 001 de la compagnie LES EYZIES AIRLINES pour un voyage d'environ 4 heures et découvrir les chants, les danses et les mystères des six continents.







Ma première idée était que chaque classe intervienne un peu sur tous les continents mais cela n'a pas pu se faire. Alors, chaque enseignante a travaillé en fonction de son inspiration et de ses envies pour présenter un spectacle de qualité.

Certaines personnes diront que c'était trop long, c'est vrai, mais fallait-il priver les élèves de présenter le travail d'une année ?

Je tiens à remercier sincèrement les nombreux parents et grands-parents qui ont confectionné des gâteaux qui ont été vendus à l'entracte. Les

bénéfices du spectacle (buvette et programmes) iront à la coopérative scolaire et serviront à financer des sorties pour tous les élèves de l'école. Je remercie également la municipalité pour le prêt de la salle et la mise à disposition du personnel.

La directrice

PROJET D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE : ABRI CRO-MAGNON



L'abri Cro-Magnon, une propriété foncière et trois maisons attenantes ont été acquises par M. Jean-Max Touron, qui a exprimé la volonté d'aménager ce site majeur, classé Monument Historique, présent dans la liste des 15 sites de la vallée de la Vézère inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, pour une ouverture à des visites touristiques, prévue pour la saison 2014.

Sur les recommandations de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC

Aquitaine), un Comité Scientifique et Technique (CST) a été constitué en mai 2012, à l'instigation du Pôle International de la Préhistoire et de son précédent directeur, M. Buisson-Catil, pour accompagner le projet de mise en valeur de l'Abri Cro-Magnon dans le but de son ouverture au public. Sa mission est d'assister le maître d'ouvrage dans l'élaboration d'un projet d'aménagement global du site et de valider les contenus scientifiques proposés.

Les membres du CST représentent les différentes parties intéressées par ce projet. Les personnes suivantes ont accepté d'y participer :

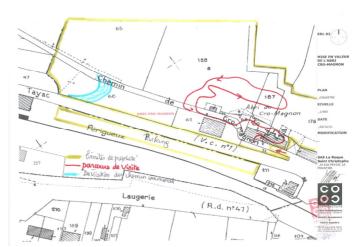
- Estelle Bougard, Docteur en préhistoire, Conseillère scientifique pour le projet Cro-Magnon
- Jean-Jacques Cleyet-Merle, Directeur du Musée national de Préhistoire des Eyzies-de-Tayac
- Isabelle Crèvecœur, Anthropologue, Université de Bordeaux I, UMR 5199 PACEA
- Nathalie Fourment, Conservateur du Patrimoine, Drac Aquitaine
- Philippe Lagarde, Maire des Eyzies-de-Tayac
- Gilles Muhlach-Chen, Directeur du Pôle International de la Préhistoire
- Philippe Rochas, Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- Jean-Max Touron, propriétaire du site de Cro-Magnon

La coordination scientifique du comité est assurée par Nathalie Fourment, depuis janvier 2013.

La logistique de ce comité (envoi de documentation, organisation pratique, compte-rendu, suivi...) est assurée par le Pôle International de la Préhistoire.

Depuis sa formation, le CST se réunit toutes les 8 semaines environ. Ces réunions ont permis d'orienter les recherches concernant le contenu scientifique et de le faire progresser en adéquation avec une logique d'aménagement pour la visite.

Les retards pris pour compléter certaines parties du projet (notamment l'acquisition du terrain SNCF en face du site pour le futur parking), ainsi que la volonté affirmée de créer un aménagement de très haute qualité, ont conduit à repousser



l'ouverture du site, dans un premier temps envisagée pour l'été 2013.

Un ensemble foncier cohérent pour tous les aspects du projet existe désormais (espace de parking, bâtiments pour une scénographie, déviation du chemin communal traversant le site, parcours de promenade dans la forêt au-dessus du site) et constitue une base solide.

La commune participe à sa mesure à l'accompagnement du projet (échange d'assise de chemin rural, contacts pour faciliter l'acquisition foncière pour le parking...), et dans le même temps veille au respect des règles d'urbanisme et à l'intégration du projet dans le contexte du village des Eyzies.

Gilles MUHLACH-CHEN

CHATEAU DE COMMAROUE



Nous présentons sur le site de Commarque une exposition « Avant, Après », une histoire sans parole qui montre l'état de chaque monument du site il y a environ cinquante ans et son état aujourd'hui.

Les visiteurs semblent apprécier cette fresque qui décrit l'évolution et le sauvetage des élévations et la lutte quotidienne, au corps à corps, contre l'emprise de la végétation et l'usure du temps.

Les anciens se souviennent de la ruine romantique émergeant par endroit d'un fouillis végétal inextricable. Des brèches béantes ont été reprises qui auraient, à coup sûr, précipité les élévations sur les éboulis existants provoqués, pour une grande part, par l'usage de carrière de pierres auquel était rendu ce site.

Pour autant et nos visiteurs le sentent et le disent, Commarque a gardé son mystère et nous avons tenté pour son ouverture au public de lui conserver son intégrité. Ici, les visiteurs peuvent prendre tout leur temps dans cette vallée préservée et rêver, en contemplant les tranches historiques, à l'aventure des hommes qui se sont succédés et qui ont marqué durablement leur passage. Je souhaite continuer à offrir une lisibilité toujours meilleure de ces témoignages.

Depuis l'an dernier se déroulent, sous l'autorité et avec l'aide de la DRAC Aquitaine, des travaux de consolidation sur différentes parties du site : le grand mur de soutènement au-dessus de la chapelle, le mur entourant le four à pain et le four à pain lui-même. L'Architecte en Chef des Monuments Historiques va prochainement nous remettre l'Étude Préalable en vue de la réfection des grands corps

de logis qui donnent sur la vallée et de la tour octogonale qui les dessert.

Depuis vingt ans je poursuis des fouilles archéologiques dont trois grandes tranches dans le cadre d'une Fouille Programmée, en général réservée à des thématiques retenues sur un plan national. Un programme scientifique ambitieux avec des équipes universitaires pluridisciplinaires devrait se mettre en place dès cette année avec pour objectif l'étude de l'ensemble des habitats troglodytiques, des "archives naturelles" conservées devant la grotte, ainsi que la mise en 3D du site.

Je participe avec les voisins au programme Natura 2000 qui redonne à la vallée son espace et une respiration qu'elle n'avait plus.

Si à Commarque nous privilégions une information de qualité pour nos visiteurs, reprenant les résultats de tous ces travaux et recherches, nous mettons également en place un programme d'animations ouvert à tous, ayant un rapport avec le site, et valorisant les talents régionaux. Ces animations sont gracieusement offertes aux visiteurs et nous espérons qu'ils participeront à la magie de Commarque.



Château de Commarque / Ateliers 2013

Tracé pariétal: Ressentez le bestiaire préhistorique inscrit dans les contours et les reliefs en partant des parois du site sur différents supports papier et laissez guider votre main en donnant libre cours à votre imagination. Animé par Frédéric Mathieu, artiste peintre, professeur de dessin à l'Académie Charpentier et la Grande Chaumière à Paris.

<u>Sculpture sur Pierre</u>: Apprentissage des bases de la taille de pierre en réalisant la sculpture au choix d'un motif présent sur le site. Les participants repartent avec leur œuvre.

Atelier Pythagore ou géométrie médiévale : Apprentissage des mesures du Moyen Age à l'aide de la corde à 13 nœuds et du compas. Pour tracer par exemple l'épure d'un élément architectural du château (fenêtres géminées, voûtes, arcs...).

Ces 2 ateliers sont animés par l'ancien responsable de l'équipe des guides de Guédelon diplômé d'archéologie, qui a lui-même animé ces ateliers.

<u>Atelier d'archerie</u> (par Le Comptoir des Sports) : Apprentissage de taille d'une flèche et tir sur cible avec la flèche taillée. Atelier conduit par des Animateurs experts et diplômés.

<u>Calendrier</u>

<u>Mardi 2 Juillet – Vendredi 30 Août</u>: Les 4 ateliers suivants sont proposés gratuitement à tout public.

Mardi 15h - 18h : Atelier d'archerie

Mercredi 15h - 18h : Tracé pariétal

Jeudi 15h - 18h : Sculpture sur pierre ou Atelier Pythagore

Vendredi 15h - 18h : Tracé pariétal

Contact: contact@commarque.com / 0553290025

<u>Septembre - Octobre</u>: Ateliers destinés aux scolaires de CE2, CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème} et aux Centres Aérés.

Mardi 15h - 18h : Atelier d'archerie

(Réserver directement auprès de Jerôme Merchadou, Comptoir des Sports - jeromemerchadou@orange.fr / 06 71 76 34 01).

Joudi 15h - 18h: choix entre Sculpture sur pierre et Atelier Pythagore (sur réservation contact@commarque.com, 3€ par enfant, fourniture du matériel comprise).

Hubert de COMMARQUE



Le Relais Assistantes Maternelles du Sarladais (RAM) est un service public d'animation et d'information en faveur de l'accueil individuel du jeune enfant.

En partenariat avec la CAF, le Conseil Général de la Dordogne et 8 Communautés de communes dont celle de Terre de Cro-Magnon, le RAM propose aux assistantes maternelles agréées des temps de rencontres.

Les permanences d'information

<u>Des renseignements, de l'écoute et du conseil</u> (sur rendez-vous).

Pour toutes les questions relatives à la recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant, les questions administratives liées à l'emploi d'une assistante maternelle agréée ou pour toute personne intéressée par la profession.

- © Un jeudi par mois de 13H30 à 16H30 à la mairie des Eyzies.
- ☺ Un lundi par mois de 13h30 à 16h30 à la mairie du Bugue.

Les matinées d'animation du RAM du Sarladais

Ces temps d'accueils collectifs s'adressent aux enfants et à leur assistant(e) maternel(le)agréée(s) pendant les périodes scolaires.

Les rencontres sur la Communauté de Communes :

Programmées le matin de 9h30 à 11h30, elles se déroulent :

2 jeudis par mois à : Rouffignac, salle du judo ;
 1 lundi par mois au Bugue, salle Norbert Casteret, Porte de la Vézère.

Un atelier « bébés lecteurs » est également proposé aux assistantes maternelles agréées et aux familles à la bibliothèque municipale du Bugue, 1 jeudi matin par mois (renseignements, horaires et inscription auprès du service du RAM).



Renseignements et rendez-vous :
Brigitte Anstett-Lemboub
06 87 98 22 56
Marie Auradou
06 30 70 09 81
@ : ramdusarladais@sarlat.fr





CAP Sireuil Village : « Centre d'Accueil Patrimoine Préhistoire »

Etablissement appartenant à la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil, géré et animé par la Ligue de l'enseignement de la Dordogne.

Avant tout, un petit bilan concernant l'activité du centre pour l'année 2012 :

En 2012, CAP Sireuil Village a ouvert ses portes du 20 février au 16 novembre, soit près de 9 mois d'accueil pour un public toujours aussi diversifié.

L'accueil des groupes (44 en tout) représente un total de 5 935 « journées-participants » pour 1 526 personnes dont 1 262 enfants et 264 adultes.

A cela, il faut ajouter les enfants de l'Accueil de loisirs de Sireuil qui a, en 2012, donné le coup

d'envoi de la saison avec les vacances d'hiver débutant le 20 février. Sur les trois périodes d'ouverture (54 jours répartis entre les vacances d'hiver, de printemps et d'été), ce sont 51 enfants qui ont bénéficié des activités proposées par les équipes d'encadrement, pour un total de 831 journées d'accueil.

L'activité principale du Centre reste l'accueil de classes de découvertes « Préhistoire », « Moyen-Age »,



« Patrimoine » pour des écoles, collèges et lycées ainsi qu'un IME (Institut Médico-Educatif), provenant de toute la France. Ce sont 47 classes en séjours scolaires qui ont été ainsi accueillies, soit 1086 élèves et 130 enseignants et adultes accompagnateurs, pour un total de 4738 journées d'accueil. Plusieurs groupes d'enfants hors temps scolaire ont aussi été accueillis pour un total de 175 enfants et 41 adultes encadrants, représentant 1398 journées. S'inscrivent dans ce cadre les séjours de vacances organisés par la Ligue de l'enseignement de la Dordogne.

Enfin quelques groupes d'adultes, qu'il s'agisse de randonneurs, motards ou encore pour une fête de famille, ont aussi profité de l'hébergement de CAP Sireuil, soit 93 adultes accueillis et 1 enfant pour 303 journées.

En cette année 2013, les projets vont bon train!

Avant le début de la saison, un « mur pariétal » a été installé contre les salles de classe au niveau des hébergements. Ainsi tous les publics accueillis pourront bénéficier de ce nouvel outil pédagogique dans le cadre des ateliers « Préhistoire d'Art pariétal ».

La saison printanière bien que tardive a vu fleurir notre centre : jardinières, parterres de fleurs, jardins aromatiques replantés par les enfants du centre de loisirs avec tomates cerise et framboises qui pourront être dégustées cet été...

Les aménagements et travaux de rénovation et d'amélioration des locaux se poursuivent. Tous nos remerciements à la Mairie des Eyzies pour son implication et pour la disponibilité de l'équipe municipale (élus et employés), toujours très réactive et efficace.

La saison hiver-printemps des classes de découvertes a été bien remplie avec un planning pratiquement complet de mi-février à fin juin.

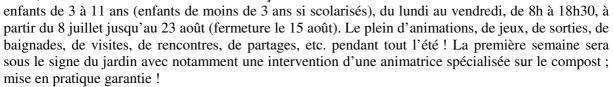
L'Accueil de Loisirs de Sireuil a ré-ouvert ses portes pour les deux périodes de vacances scolaires d'hiver et de printemps. Avec une nouveauté cette année, comme dans tous les centres de loisirs du département : la tarification modulée. Afin de garantir à tous un accès aux accueils de loisirs, la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) a intégré comme principe la mise en place par les gestionnaires d'accueils de loisirs d'une tarification modulée en fonction des revenus des familles, favorisant ainsi la mixité sociale. La nouvelle grille tarifaire adoptée a été communiquée dès le mois de janvier 2013 afin que chacun puisse connaître le tarif qui lui sera appliqué. Dans la pratique, il est demandé aux parents souhaitant inscrire leurs enfants de fournir, à l'inscription, une copie du dernier avis d'imposition (avis 2012, sur les revenus 2011) ainsi qu'un relevé des prestations familiales perçues, à partir desquels est calculé un Quotient familial propre au calcul du tarif de l'ALSH de Sireuil. Annouk DECOUDUN, directrice de CAP Sireuil Village, reste à votre disposition pour toute information concernant cette nouvelle disposition.

L'été se prépare désormais activement!

Les séjours de vacances proposés par La Ligue de l'enseignement de la Dordogne remportent un franc succès cette année. Ouverts aux enfants de 6 à 12 ans et d'une durée de 5 jours, ils proposent 3 thématiques : « Robinson au pays de Cro-Magnon » pour vivre au plus près de la nature, « En quête d'aventures » : une enquête à la recherche d'un vase préhistorique et « Périgord canoë-kayak » pour découvrir la Dordogne et la Vézère.

D'autres groupes seront aussi accueillis pendant l'été.

Enfin, l'Accueil de Loisirs de Sireuil reçoit les



Des dossiers d'inscription 2013 sont disponibles en Mairie.



CAP Sireuil Village, 05 53 29 47 97, sireuil@laligue24.org, www.cap-sireuil.org



OFFICE DE TOURISME TERRE DE CRO-MAGNON

Grâce au personnel communal, les locaux de l'Office du Tourisme ont été

entièrement réaménagés durant l'hiver et nous avons pu réintégrer nos bureaux début avril. Un grand merci à toute l'équipe de la municipalité!

De plus, Monsieur Christophe GAVET, nouveau Directeur, successeur de Monsieur Sylvain PECHCONTAL, a rejoint notre équipe depuis début juin. Il partage son temps entre la communauté de



communes Terre de Cro-Magnon et Lascaux Vallée Vézère, c'est pourquoi il assure la direction des Offices de Tourisme de tout le territoire Vallée Vézère. Précédemment en poste à l'Office de Tourisme du Pays de Meaux en Ile-de-France, il est aussi un ancien socio-professionnel de la restauration mais aussi du marketing touristique au sein du Comité Départemental du Tourisme d'Eure-et-Loir, territoire empreint de ruralité. Il se tient à l'écoute et à la disposition de tous ceux qui voudront lui faire part de leurs projets.

Les actualités de votre

Communauté de Communes



Les enjeux nationaux dans les documents d'urbanisme

Les communes ou Communautés de communes sont chargées d'élaborer, modifier leur document de planification en matière d'urbanisme. Mais cartes communales et PLU sont soumis à des règles de plus en plus strictes. En effet, depuis la carte communale établie entre 2006 et 2009, la loi portant engagement pour l'environnement (Grenelle II) a été promulguée.

Economie de l'espace

Avec cette loi les enjeux d'économie de l'espace s'appliquent sur l'ensemble du territoire national.

L'ouverture des espaces urbanisables est soumise à une étude précise de l'évolution de la population. Evolution en prospective mais à présent basée sur un réel diagnostic de l'évolution du foncier.

Les communes sont limitées dans l'ouverture de surfaces à l'urbanisation.

Un terrain en zone U qui pendant plusieurs années reste vierge de toute construction peut être remis en zone naturelle afin qu'une autre zone susceptible d'être construite plus rapidement puisse à son tour être classée en zone urbanisable. La constructibilité d'un terrain n'est pas acquise à long terme.

Protection des espaces agricoles

En outre, en France les espaces agricoles et naturels perdent 236 hectares par jour : ce chiffre correspond à la perte tous les sept ans de la superficie d'un département français.

Partis de ce constat et pour protéger l'activité agricole, les pouvoirs publics ont instauré des Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA). Une commune qui souhaite classer en zone U un terrain agricole (pré, terre ou terrain inscrit à la PAC) doit à présent solliciter l'avis de cette commission. Un simple avis à ce jour mais qui pourrait s'imposer aux décideurs locaux dans les prochains mois.

Prise en compte du risque incendie

De plus, la Dordogne est le troisième département boisé de France. La forêt est présente partout dans le département avec un taux moyen de boisement de 45% pouvant atteindre localement 80% (25% au niveau national).

Cette omniprésence de la forêt pourrait conduire à penser que l'on peut sans problème «empiéter» sur la forêt pour installer de nouveaux équipements. Pourtant certaines précautions doivent être prises car la forêt est un espace fragile : le risque incendie est omniprésent dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Même si les élus locaux sont identifiés comme initiateurs et décideurs en matière d'urbanisme, les services de l'Etat sont là pour rappeler et faire appliquer les grands principes nationaux. La sécurité juridique de nos documents de planification locaux dépend de la prise en compte de ces règles nationales.

La révision de la carte communale arrive à son terme

Lors de la dernière édition de votre bulletin municipal, nous vous annoncions la mise à enquête publique de la révision de la carte intercommunale des Vallées qui couvre les communes de Manaurie, Saint Cirq, Tursac et Les Eyzies de Tayac-Sireuil. Cette enquête publique s'est déroulée du 31 janvier au 04 mars. Les administrés ont pu prendre connaissance du dossier et faire leurs observations au commissaire enquêteur désigné à cet effet par le Tribunal Administratif de Bordeaux. Le rapport du commissaire enquêteur est consultable en mairie ou sur le site internet de la Communauté de Communes : www.cdc-terredecromagnon.fr

Les résultats de cette enquête ont été étudiés par la commission urbanisme et soumis à l'avis des personnes publiques associées (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture ...).

Un document soumis à une double approbation

Le dossier de la carte intercommunale sera présenté au conseil communautaire du 26 juin et transmis ensuite au Préfet, qui dans un délai de deux mois, devrait approuver le dossier par Arrêté Préfectoral.

La carte intercommunale révisée devrait être exécutoire au début de mois de septembre.

15

PÔLE INTERNATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE

www.pole-prehistoire.com

Un nouveau directeur pour l'EPCC Pôle International de la Préhistoire



Gilles Muhlach-Chen a été nommé, à compter du 1er mai 2013, directeur de l'EPCC Pôle international de préhistoire (PIP).

Il connaît bien cet établissement public puisqu'il en a assuré la direction par intérim en 2011, après le départ de Jean-Luc Delord pour le Conseil général et depuis janvier 2013, après le départ pour le site de Carnac de Jacques Buisson-Catil. Il était, depuis son ouverture en 2010 aux Eyzies, administrateur du Centre d'accueil.

Gilles Muhlach-Chen est installé aux Eyzies depuis 1996. Adjoint au maire depuis douze

ans, il est en charge plus particulièrement des dossiers liés à la culture, au patrimoine, à la communication et aux associations. Il est marié depuis 1986 à Françoise Urizzi, native de la commune, et ils ont trois enfants.

Après des études en science politique et un DESS en Communication politique et sociale à la Sorbonne, il exerce pendant une dizaine d'année comme directeur des études d'une grande école de communication parisienne. Il devient en 1997 directeur du CPIE de Sireuil, puis s'implique dans la vie associative comme Président de l'Office de tourisme des Eyzies, de l'association Vallée Vézère-Vallée de l'Homme et de l'Union des Offices de tourisme et Syndicats d'initiatives (UDOTSI) de la Dordogne. Il a également présidé le Comité de la Félibrée 2000 organisée aux Eyzies.

Avec l'ouverture du Centre International d'Art Pariétal de Montignac-Lascaux (Lascaux IV) prévue en 2016, l'opération grand site (OGS Vallée Vézère) et la perspective d'inscription de l'ensemble de la Vallée Vézère au titre des paysages culturels sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, «le PIP devra se placer dans une nouvelle forme de gouvernance partenariale. Il s'agit de densifier son rôle, de faire rayonner son Centre d'accueil et de porter l'ambition de la préhistoire du Sud-Ouest dans le monde entier, en structurant une destination et un réseau de référence de niveau régional, avec l'objectif de devenir la première destination mondiale en terme de préhistoire», expose Gilles Muhlach-Chen.

Depuis dix ans dans le projet du PIP, il en connaît tous les rouages et sait pouvoir compter pour les financements et l'ambitieux développement du projet sur le Conseil général, propriétaire du site, sur la Région Aquitaine et sur l'Etat - les deux autres partenaires fondateurs, sur les 21 agents permanents et les 6 saisonniers ainsi que sur un budget de 2,4 millions d'euros (fonctionnement et investissement) pour 2013.



PROJET GRAND SITE DE FRANCE EN VALLEE VEZERE

Groupes de travail « Forêt » et « Agriculture » et règles de gestion en site classé et site inscrit

Ils se sont réunis plusieurs fois pour élaborer les règles de gestion du futur site classé et du futur site inscrit de la vallée de la Vézère. Ces règles sont des préconisations formulées en matière agricole et forestière afin de faciliter l'intégration paysagère des activités. Elles seront regroupées dans un « Cahier d'orientations de gestion » qui sera disponible en ligne sur le site Internet du projet Grand Site et mis à disposition lors de l'enquête publique. Ce « guide » sera à terme décliné en fichesconseils téléchargeables.

Enquête publique : consulter les communes sur le projet de classement et d'inscription de la vallée

Les projets d'extension de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère seront soumis chacun à une enquête publique à partir du lundi 2 septembre 2013. Une commission d'enquête assurera le suivi de ces deux enquêtes publiques simultanées et des permanences seront réparties sur le territoire des 31 communes concernées. Le Cahier d'orientations de gestion sera présenté avec le projet de protection de la vallée et consultable par tous lors de l'enquête.

Guichet unique : pour conseiller sur les projets de construction

Un guichet unique sera mis en place prochainement afin de réunir des spécialistes aux compétences complémentaires (STAP, DDT, Chambre d'agriculture, CAUE, élus et techniciens des collectivités, animateur Grand Site...), lors de permanences. Ils proposeront expertise et conseils à tout porteur d'un projet de construction, de restauration, d'extension..., et ce, à différents stades d'avancement du projet. La tenue des permanences aura lieu tous les 1ers jeudis de chaque mois, au Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire. La participation est gratuite et la prise de rendez-vous se fera auprès de l'animatrice du projet Grand Site.

Structuration du programme d'action de l'Opération Grand Site

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu depuis le début d'année 2013 et ont permis de définir plus avant le projet de territoire en vue de la labellisation en Grand Site de France : Sollicitation de l'ensemble des groupes de travail pour partager le projet de programme d'actions de l'Opération Grand Site entre janvier et avril, Deux jours passés avec le Ministère et le Réseau des Grands Sites de France en avril, Deux jours avec un inspecteur général du Ministère de l'Ecologie pour l'évaluation du projet de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère en avril.

Plan de gestion des biens Unesco et Projet Grand Site Vallée Vézère, des démarches complémentaires: L'axe de valorisation territoriale du futur plan de gestion des 15 sites inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco s'appuiera sur le projet de territoire de l'Opération Grand Site. En outre, la zone tampon obligatoire autour des Biens Unesco est en cohérence avec le projet de site classé.



Calendrier du projet : 2^e semestre 2013

Fin juin: Conseil d'administration du PIP et discussion sur le portage du projet Grand Site Vallée de la Vézère

2-sept. au 11-oct.: Enquête publique sur les projets d'extension de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère

3-oct.: Tenue du premier guichet unique réunissant des spécialistes de l'architecture, du paysage et du patrimoine bâti

Oct. 2013: Lancement d'une étude pour la réalisation d'un

guide de coloration du bâti (nuancier couleur) dans la vallée de la Vézère

Automne 2013 : Présentation du dossier de classement et d'inscription de la vallée de la Vézère (par la DREAL Aquitaine) et du programme d'actions de l'Opération Grand Site (par la structure porteuse) devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages

Fin de l'année : Lancement d'une nouvelle opération de valorisation de falaise à Saint-Léon-sur-Vézère dont le portage sera assuré par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Vézère

> Carole Breton Animatrice du Projet Grand Site Vallée de la Vézère

> > Office de Tourisme Terre de Cro-Magnon Porte de la Vézère - 24260 Le Bugue



www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr

COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2012

<u>Approbation du Plan Communal de Sauvegarde</u> (P.C.S)

Le Maire rappelle au CM que suite à la réunion de présentation du P.C.S organisée par la Préfecture le 31 mai 2012, une délibération en date du 25 juin 2012 a lancé l'élaboration du P.C.S.

Avec l'aide du référant, du groupe de travail et des agents du service administratif et technique un premier P.C.S a été élaboré et transmis aux services de l'Etat pour avoir un avis.

Deux réunions le 20 septembre et le 15 novembre avec les services de l'Etat et les communes concernées ont permis d'apporter des éléments de correction aux documents déjà élaborés mais pas finalisés.

A ce jour, le P.C.S est terminé et doit être soumis au CM pour son approbation.

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde et REMERCIE les services de l'Etat pour les conseils qu'ils nous ont apportés tout au long de l'élaboration de ce document.

Convention médecine professionnelle

Le Maire rappelle au CM que les agents communaux sont soumis à une visite médicale obligatoire au minimum tous les deux ans et peut être tous les ans pour certains agents. Par ailleurs certain agent peuvent nécessiter d'une surveillance médicale particulière. Le taux de cotisation reste inchangé soit 0,35 % de la masse salariale. Par contre, toute absence non justifiée sera payante.

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE la convention médecine professionnelle.

Assurance statutaire des agents

Le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP assurances.

Le CM, après en avoir délibéré AUTORISE le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2013.

Décision modificative : Budget principal 2012

Le Maire informe le CM qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget primitif 2012 :

Programme restructuration du groupe scolaire (10006):

Au compte 2313 : + 15 000 € Au compte 020 : - 15 000 € Après en avoir délibéré, le CM VALIDE le virement de crédits suivant :

- Programme restructuration du groupe scolaire (10006):
- Au compte 2313 : + 15 000 €
- Au compte 020 : 15 000 €

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2013

Préalablement au vote du budget primitif 2013, le Maire rappelle au CM que la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012.

Les montants prévisionnels à prévoir au budget 2013 pour assumer les premières dépenses d'investissement sont les suivants :

Article 2051 (ONA): 2 500,00 €
 Article 21571 (ONA): 2 500,00 €
 Article 21318 (10001): 20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE les prévisions ci-dessus.

Contrat de location provisoire pour l'Office de Tourisme

Le Maire indique au CM que les travaux de réhabilitation et de mise aux normes d'accessibilité aux handicapés de l'office de tourisme ont débuté au 12 novembre 2012. Le lancement de ce programme a été rendu possible grâce à l'accroissement du tarif de stationnement des camping-cars qui avait été voté par le Conseil pour 2012.

Un local a été trouvé au 40 Avenue de la Préhistoire chez M. Gérard Bauchet pour une période de 4 mois et demi (avec possibilité d'extension jusqu'au 30 avril 2013 si les travaux ne sont pas terminés au 31 mars 2013). Le montant du loyer et de 400 €/par mois (les charges restant à la charge de l'Office de Tourisme).

Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE le Maire à signer le bail de location avec M. Gérard BAUCHET qui a commencé au 12 novembre 2012 et jusqu'au 31 mars 2012 (extension possible au 30 avril 2012), PRECISE que les différentes charges

liées à la location seront à la charge de l'Office de Tourisme.

Adhésion au Syndicat intercommunal d'aide sociale du Bugue

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le comité syndical du syndicat Intercommunal d'aide sociale de St Cyprien a accepté le retrait de la commune à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Maire propose au Conseil de demander au Syndicat intercommunal d'action sociale du Bugue de bien vouloir accepter l'adhésion de notre commune à compter du 1^{er} janvier 2013. En sachant que cette adhésion pourrait être à une autre date compte tenu des délais légaux à respecter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DEMANDE au Syndicat intercommunal d'aide sociale du Bugue de bien vouloir accepter l'adhésion de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil à compter du 1^{er} janvier 2013.

SDE 24 (syndicat départemental d'énergies de la Dordogne) : Nouveaux statuts

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du comité syndical du SDE24 en date du 11 octobre 2012 des nouveaux statuts ont été adoptés. Ces statuts concernent l'actualisation et la prise de compétences supplémentaires. Les trois nouvelles compétences sont les suivantes :

- -« infrastructures de charge des véhicules électriques »,
- -« production et distribution d'électricité ou de gaz d'origine renouvelable »,
- -« production et distribution de chaleur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les nouveaux statuts du SDE24.

Acte de vente administratif par le Département de la Dordogne à la Commune de parcelles de terrains en vue de la consolidation des berges de la Vézère (RD n°47)

Le Maire présente au Conseil Municipal l'acte de vente administratif relatif à la cession par la Commune des Eyzies de Tayac-Sireuil, à titre gratuit, au département de la Dordogne, des parcelles cadastrées section E n° 1207 et 1209 représentant une superficie de 974 m2 en vue de la consolidation des berges de la Vézère, route départementale n°47.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE cette opération et AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente administratif.

<u>Demande d'aliénation d'un chemin rural à</u> Senessou

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. et Mme Fokke de Goede qui

souhaitent acquérir le chemin rural se trouvant le long de la parcelle cadastrée 539B n°475.

Le Maire propose de soumettre ce dossier à enquête publique. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de soumettre ce dossier à l'enquête publique règlementaire.

Syndicat de développement forestier des coteaux du Périgord Noir

Le Maire rappelle au CM que le syndicat forestier a pris la compétence « Défense de la forêt contre les incendies). Lors du conseil syndical du 8 octobre 2012, le Président demande aux communes de faire le point sur les besoins en défense incendie sur notre territoire.

Le Maire demande à chaque élu de faire le recensement, sur son secteur, des besoins en défense incendie. A l'issue de ce recensement une liste sera transmise au syndicat de développement forestier des coteaux du Périgord Noir pour étude.

Nexity: Projet de cession d'un bien immobilier appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)

Le Maire fait part au CM d'une demande de Nexity (Société chargée de la gestion du patrimoine de RFF) pour la vente d'une parcelle cadastrée section E n°1059 de 800 m2 au lieu-dit « Le Peuch ».

Après en avoir délibéré, le CM INFORME la Nexity que la commune n'est pas intéressée par l'achat de la parcelle concernée.

QUESTIONS DIVERSES

Immeuble de l'Université de Bordeaux 1 : Le Maire rappelle la proposition du directeur de l'immobilier de l'université de Bordeaux 1 concernant la vente de l'immeuble situé 36 Avenue de la Préhistoire qui s'élève à 334 330 €. Le Maire propose au CM de faire une proposition en tenant compte des éléments suivants : les immeubles vendus (et non ceux proposés à la vente) récemment dans le secteur l'ont été sur des bases très sensiblement inférieures et l'immeuble en relativement ancien, nécessiterait question, d'importants travaux d'aménagement et de mise en conformité qui augmenteraient fortement le prix de revient. Il est décidé de faire une offre à hauteur de 150 000 €.

Rond-point de la Forge: Le Maire informe le CM qu'il a participé à une réunion de travail le 30 novembre 2012 à la mairie avec les services du Conseil Général sur le projet de rond-point à La Forge. Il présente le plan aux élus qui montre qu'aucune acquisition foncière ne sera réalisée. Les travaux sont prévus pour l'automne 2014. Par ailleurs, au printemps 2013, les pavés du centre bourg seront supprimés.

<u>Carte intercommunale</u> : Le Maire informe le CM que l'enquête publique devrait débuter avant la fin

janvier 2013. Il précise que les lois sur l'environnement ont beaucoup changé depuis 2010 (Grenelle de l'Environnement) et ont créé des contraintes supplémentaires. Notamment, sur le calcul des superficies constructibles qui est lié à l'évolution de la population.

Invitation de l'association Karaté-Do-Eyzies: Le Maire donne lecture au CM de l'invitation de l'association Karaté-Do-Eyzies à un apéro-dinatoire pour le lundi 17 décembre 2012 à 19 H salle de la Poste.

<u>Vœux du Maire</u>: Le Maire annonce au CM que la cérémonie des vœux en tant que Maire et Président de la Communauté de communes aura lieu le vendredi 25 janvier 2013 à 18H30.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2013

<u>Fusion des communautés de communes de « Vallée Vézère » et « Terre de Cro-Magnon » : Arrêté de périmètre </u>

Le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 19/12/2012 portant projet de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Vallée Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon. Cet arrêté a été établi selon la proposition n°24 du départemental de coopération intercommunale du département de la Dordogne arrêté le 28 décembre 2011.

Après en avoir délibéré, le CM:

- DONNE SON ACCORD sur l'arrêté préfectoral du 19/12/2012 portant projet de périmètre d'un établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté de Communes Vallée Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon,
- APPROUVE le principe d'addition des compétences : les compétences exercées par chaque Communauté de Communes serviront de base aux statuts de la nouvelle communauté de communes issue de la fusion, tel qu'annexé à l'arrêté de projet de périmètre.

<u>Fusion des communautés de communes de « Vallée Vézère » et « Terre de Cro-Magnon » :</u> Eléments fondateurs de l'EPCI

Le Maire rappelle les travaux effectués par les bureaux communautaires relatifs aux éléments fondateurs du futur EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Vallée Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon. Après en avoir délibéré, le CM:

- APPROUVE la proposition relative aux éléments fondateurs de l'EPCI issu de la fusion de Communauté de Communes Vallée Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon:
 - o Catégorie et durée : EPCI à fiscalité additionnelle pour une durée illimitée,
 - o Siège social : Les Eyzies de Tayac-Sireuil
 - Nom: Communauté de Communes Vallée de l'Homme (CCVH)

<u>Fusion des communautés de communes de « Vallée Vézère » et « Terre de Cro-Magnon » : Composition de l'organe délibérant</u>

Le Maire rappelle les travaux effectués par les bureaux communautaires relatifs à la composition de l'organe du futur EPCI issu de la fusion. Après en avoir délibéré, le CM:

- APPROUVE la proposition relative à la composition de l'organe délibérant du futur EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes Vallée de la Vézère et de la Communauté de Communes Terre de Cro-Magnon établie en fonction de la population des communes membres :
- O Communes de de 500 hab \rightarrow 1 délégué et 1 suppléant
- Communes de 500 à 1000 hab → 2 délégués et 2 suppléants
- Communes de 1000 à 2000 hab → 4 délégués et 4 suppléants
- O Communes de + de 2000 hab \rightarrow 7 délégués et 7 suppléants
 - (Au total, 45 délégués titulaires et 45 délégués suppléants)

<u>Création d'une 6^{ème} ZAD (Zone d'aménagement</u> différée)

1/ Caractéristique de la zone

La zone considérée recouvre une superficie répartie uniquement sur une zone située au niveau de l'Abri Cro-Magnon.

2/Justification de la ZAD

Dans le cadre de la ZAD, la commune pourra acquérir les parcelles permettant de ramener dans le domaine public le site de l'Abri Cro-Magnon en cas de revente. En effet, ce site est classé dans le patrimoine mondial de l'UNESCO. De plus, un comité scientifique a été créé pour permettre au propriétaire d'ouvrir ce site au public dans les meilleures conditions.

3/ Délimitation de la zone

Section AB	n°68	85 m2
Section AB	n°69	167 m2
Section AB	n°188	3 807 m2

appartenant à la SCI des EYMARIES représentée par Monsieur Jean-Max TOURON domicilié « Les Galinats » 24260 Le Bugue

Section AB n°220 5 m2

appartenant à BESSE domicilié 54 Avenue de la Préhistoire 24620 Les Eyzies de Tayac-Sireuil

Section AB n°178 1 700 m2 Section AB n°187 388 m2

appartenant à M et Mme Jacques LEYSSALES domicilié à « Bois d'Enveaux - Falgueyrat» 24250 Castelnaud-La Chapelle

Pour l'ensemble des parcelles citées, la Commune sera titulaire du droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le CM DEMANDE à Monsieur le Préfet de la Dordogne de bien vouloir instituer une 6^{ème} ZAD sur le territoire de la Commune

<u>Syndicat Mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne : Désignation des délégués</u>

Le Maire rappelle au CM la fusion du syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne, du syndicat intercommunal des Vallées des Beunes, du syndicat intercommunal des ruisseaux et du syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée du Cern depuis le 1^{er} janvier 2013.

Chaque commune membre est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Le Maire indique que la commune doit les désigner.

Après en avoir délibéré, le CM DESIGNE Philippe LAGARDE comme délégué titulaire et Jean-Pierre LAVAL comme délégué suppléant.

<u>SICTOM du Périgord Noir : Proposition</u> tarifaire avec nouveau circuit

Le Maire donne lecture du courrier du SICTOM du Périgord Noir concernant la suppression de 2 points de collecte aux lieux dits « Les Guignes » et « La Couze ». La tournée passe donc de 65 kms à 62,5 kms. Le SICTOM prend aussi en compte le changement pour les secteurs de « La Mouthe », « Le Pech » et « Beune » qui seront collectés avec la tournée complète. Ainsi le kilométrage annuel va passer de 5480 à 5291 ce qui représente une économie de 189 kms à l'année et un tarif de 15,6 €/km soit la somme de 2 948 €.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE les modifications ci-dessus à compter de l'année 2013.

<u>Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2013</u>

Préalablement au vote du budget primitif 2013, le Maire rappelle au CM que la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article

L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2012.Les montants prévisionnels à prévoir au budget 2013 pour assumer les premières dépenses d'investissement sont les suivants :

- Article 2313 (10006) : 20 000,00 € - Article 2183 (ONA) : 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE les prévisions ci-dessus.

Reprise des photocopieurs

Le Maire fait part au CM d'une modification dans nos contrats de location des photocopieurs de l'école et de la Mairie.

Après renégociation, il s'avère que la Société TAB nous fait une proposition plus intéressante que la société JEAPI-DESK. En effet, actuellement nous avons un loyer trimestriel pour les 2 photocopieurs de 1 378,20 € avec la société JEAPI-DESK. La société TAB a proposé un loyer de 863 € pour un nouvel appareil à l'école, la mairie garde le sien et l'ancien de l'école est installé à la bibliothèque.

Afin de pouvoir changer de société, il est nécessaire de racheter le photocopieur de l'école auprès de GE CAPITAL pour un montant de 78,95 € et celui de la Mairie auprès de BNP PARIBAS LEASE GROUP pour un montant de 10 390,52 €. L'ensemble nous sera remboursé par la Société TAB.

Après en avoir délibéré, le CM:

- VALIDE la reprise des photocopieurs par la Société TAB qui nous reversera les indemnités pour rupture de contrat par anticipation de 78,95 € TTC pour le photocopieur MP2000 et de 10 309,52 € TTC pour le photocopieur de la mairie,
- VALIDE le rachat auprès de GE CAPITAL du photocopieur de l'école pour 78,95 € et le rachat auprès de BNP PARIBAS LEASE GROUP pour un montant de 10 390,52 €

<u>Nexity : Projet de cession d'un bien immobilier</u> appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)

Le Maire fait part au CM d'une demande de Nexity (Société chargée de la gestion du patrimoine de RFF) pour la vente d'une parcelle cadastrée section AB n°231 de 1322 m2 au lieu-dit « Tayac ». En effet, Monsieur Touron, propriétaire de l'Abri Cro-Magnon s'est porté acquéreur de cette parcelle afin d'y créer un parking pour son site.

Après en avoir délibéré, le CM INFORME la Nexity que la commune n'est pas intéressée par l'achat de la parcelle concernée.

Logement de la Poste

Le Maire informe le CM que la location située audessus de La Poste a été libérée au 1^{er} février 2013. Ce logement ne sera pas remis à la location immédiatement. Le Maire indique qu'il a passé des annonces pour le recrutement d'un deuxième médecin avec possibilité de logement. Le CM prend acte de cette information.

Transformation de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en AVAP (aire de mise en valeur du patrimoine)

Le Maire rappelle au CM que la commune a mis en place une ZPPAUP en date du 4 mars 2008.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II institue les AVAP en remplacement des ZPPAUP.

La mise en place d'une AVAP, comme la ZPPAUP, est une démarche partenariale entre la commune soucieuse de mettre en valeur son patrimoine et l'Etat, représenté par l'Architecte des Bâtiments de France. Les AVAP sont un dispositif qui reste proche de celui des ZPPAU. Leur but est de faire évoluer ces dernières pour améliorer :

- 1°) une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux,
- 2°) une meilleure concertation avec la population.

Le Maire propose au CM de solliciter la Communauté de Communes « Terre de Cro-Magnon », dans le cadre de sa compétence d'élaboration des documents d'urbanisme, pour engager la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP.

Après en avoir délibéré, le CM DECIDE l'approbation de la mise à l'étude pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP, SOLLICITE la Communauté de Communes « Terre de Cro-Magnon » pour engager la procédure de transformation de la ZPPAUP en AVAP.

Fermeture d'une classe à l'école

Suite au courrier adressé par Madame la Directrice Académique à Monsieur le Maire envisageant la fermeture d'un poste au sein de l'école primaire dès la rentrée 2013, le CM engage un débat.

Les arguments reposant uniquement sur un chiffre estimé par l'administration de 76 élèves à la rentrée ne peuvent être retenus pour 3 raisons essentielles :

- Le nombre d'élèves inscrits à ce jour est de 84 et non 76,
- L'inspection académique a créé en 2010 un 4^{ème} poste parce que l'école atteignait le chiffre de 75 élèves et a donc engagé la commune à adapter ses infrastructures dans ce sens,
- L'investissement majeur de 1.2 millions d'euros et sans exemple équivalent dans le secteur

engagé par la Commune afin de créer une grande école moderne et de répondre au cahier des charges préconisé par l'Education Nationale en matière d'accueil des enfants ne peut être remis en cause par une politique à court terme de redistribution de postes.

Pour l'ensemble de ces raisons le CM, à l'unanimité SOUHAITE marquer son désaccord par rapport à ce projet de fermeture de poste totalement incohérent avec une politique responsable de gestion de territoire et d'utilisation de fonds publiques.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013

Compte administratif 2012 – Budget principal

Le CM, réuni sous la présidence de M. Peyre, adjoint, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par M. Lagarde, qui a quitté la séance, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 1 031 343,98 € en dépenses et à 1 164 821,26 € en recettes de fonctionnement et à 395 757,42 € en dépenses et à 635 547,55 € en recettes d'investissement.

<u>Compte</u> <u>administratif</u> <u>2012</u> <u>- Budget</u> <u>assainissement</u>

Le CM, réuni sous la présidence de M. Peyre, adjoint, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par M. Lagarde, qui a quitté la séance, et arrête les résultats définitifs qui se sont élevés à 70 780,17 € en dépenses et à 72 593,34 € en recettes de fonctionnement et à 79 464,35 € en dépenses et à 44 070,48 € en recettes d'investissement.

Compte de gestion 2012 – Budget principal

Le Maire présente au CM le compte de gestion 2012 du budget principal. Le compte de gestion est établi par le trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion 2012 du budget principal.

Compte de gestion 2012 – Budget assainissement

Le Maire présente au CM le compte de gestion 2012 du budget assainissement. Le compte de gestion est établi par le trésorier et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue au compte administratif. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité APPROUVE le compte de gestion 2012 du budget principal.

Subventions aux associations pour 2013

Le Maire présente au CM, les différentes demandes de subventions aux associations et rappelle les montants validés en 2012 :

Nom de	Versée en	2013	
l'association	2012	2013	
Vélo Club	500,00	Pas de	
Buguois		manifestation	
		en 2013	
Point Org	500,00	500,00	
Brikabrak			
Amicale Chasse	350,00	350,00	
Sireuil			
SIGEP St Cyprien	152,00	152,00	
Accolade	100,00	100,00	
Fondat° pour la	200,00	300,00	
recherche			
médicale	150.00	4.50.00	
Sté de Pêche	460,00	460,00	
SAMRA	350,00	350,00	
UMPRAC	122,00	122,00	
Judo Club Buguois	150,00	150,00	
FNACA	150,00	150,00	
SERPE	400,00	400,00	
Amicale Chasse	700,00	700,00	
Les Eyzies	500,00	500,00	
Club du Temps Libre	300,00	300,00	
Amicale Laïque	700,00	700,00	
des Eyzies	700,00	700,00	
Pompiers du	160,00	160,00	
Bugue	100,00	100,00	
Pompiers de St	160,00	160,00	
Cyprien	100,00	100,00	
Périgord Rail Plus	100,00	100,00	
Amicale de Sireuil	550,00	550,00	
Coopérative	610,00	610,00	
scolaire	ŕ	ŕ	
Association Tennis	300,00	300,00	
Ass.Les Croquants	350,00	350,00	
de Tayac			
ADMR	152,00	152,00	
Am.Des donneurs	160,00	160,00	
de Sang St			
Cyprien			
FNATH Le Bugue	200,00	200,00	
Ass. Les Vieux	400,00	400,00	
Pistons de Cro-			
Magnon	200.00	200.00	
Restos du Cœur	200,00	200,00	
Dordogne	150.00	150.00	
Fondation du	150,00	150,00	
Patrimoine	1 200 00	1 200 00	
Ass. Sportive Les	1 200,00	1 200,00	
Bisons Soulet Smort Auto	500.00	500.00	
Sarlat Sport Auto	500,00	500,00	
Anciens du Foot La Ruche à brac	200,00	200,00	
La Nuclie à Drac	200,00	200,00	

DDEN		100,00
Centre		100,00
d'Education		
Permanente du		
secteur de		
Montignac		
Karaté-Do-Les		250,00
Eyzies		
Imprévus		524,00
TOTAL	10 926,00	11 500,00

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE les subventions 2013 indiquées ci-dessus.

Fixation des taux des taxes directes locales

Le Maire indique au CM que malgré les hausses des charges de fonctionnement il suggère de ne pas augmenter les taux pour cette année. Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DECIDE de maintenir les taux de 2012 soit :

O	Taxe d'habitation:	15,24 %
o	Taxe foncière (bâti):	19,84 %
o	Taxe foncière (non bâti)	: 84,99 %
o	CFE:	21,81 %

Tarifs cantine scolaire et garderie

Le CM décide de modifier le tarif du prix de repas à la cantine scolaire et de ne pas changer les tarifs de la garderie à compter de la rentrée scolaire de 2013/2014. En effet, le prix du repas est bas par rapport à son coût de revient (environ 4,50 €) et nous restons la cantine appliquant un des tarifs les plus bas du secteur.

Le prix du repas passe donc de $1,75 \in à 1,80 \in t$ un tarif supplémentaire est ajouté, celui du plateau repas fixé à $2,50 \in t$ (pour le personnel scolaire, communal et communauté de communes).

Les tarifs de la garderie restent inchangés : Le Matin de 8 H à 9 H : 0,80 €Le soir de 16H30 à 18H30 : 1,30 €Le matin et le soir : 1,60 €

Budget Primitif 2013

Le Maire présente au CM le budget primitif 2013. Ce budget fait apparaître une maîtrise des charges de fonctionnement. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et les recettes prévues au budget primitif 2013 décide, à l'unanimité D'APPROUVER le budget 2013 qui s'élève à

- 1 301 679,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 926 427,00 € en dépenses et recettes d'investissement

Budget primitif assainissement 2013

Le Maire présente au CM le budget primitif d'assainissement 2013. Ce budget fait apparaître, en investissement, la poursuite de l'étude diagnostique du système d'assainissement. Le CM, après avoir pris connaissance des propositions du Maire en ce qui concerne les dépenses et recettes prévues au budget primitif d'assainissement 2013 décide, à l'unanimité D'APPROUVER le budget d'assainissement 2013 qui s'élève à :

- 79 037,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 134 620,00 € en dépenses et recettes d'investissement

<u>Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade</u>

Le Maire informe le CM qu'en 2007 une délibération a été prise pour valider les taux de promotion pour les avancements de grade de certains cadres d'emplois. Le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, le cadre d'emplois des agents de police municipale et le cadre d'emploi des agents techniques (pour certains grades) ne figurent pas dans le tableau validé en 2007.

Le Maire propose à l'assemblée,

• De fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Taux (%)
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	100 %
Agent de police municipale	Brigadier chef principal	100 %
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Après en avoir délibéré, le CM, l'unanimité ADOPTE la proposition ci-dessus.

Création de postes

Le Maire expose au CM que deux agents bénéficient, cette année, d'un avancement de grade. Il convient de créer les postes suivants :

- Un agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,
- Un brigadier-chef principal,
- Un agent technique principal de 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le CM CREE les postes d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, de brigadier-chef principal et d'agent technique principal de 1ère classe.

Personnel saisonnier

Le Maire propose au CM d'employer un agent saisonnier pour renforcer l'équipe technique pendant la saison estivale du 1^{er} juin 2013 au 30 septembre 2013.

Après en avoir délibéré, le CM APPROUVE le recrutement d'un agent à temps complet, en contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} juin 2013 au 30 septembre 2013,

<u>Vente de bois à des particuliers en provenance</u> de la forêt communale

Dans sa délibération en date du 25 juin 2012 le CM a approuvé l'état d'assiette et la destination des coupes de l'année en cours. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de procéder à des ventes de bois de gré à gré aux personnes ci-dessous désignées —pour leur usage personnel.

Cette vente concerne les parcelles suivantes :

Parcelles	Surface	Cessionnaire	Prix	Produits vendus
A 536	2 ha	CHROBAK	8€	Bois
et A 542		J-F	TTC	chauffage
			/	_
			stère	

INFORME le cessionnaire des conditions générales d'exploitation, de la sécurité et des risques encourus en matière de responsabilité lors d'une intervention en forêt.

Chaque vente de bois aux particuliers doit faire l'objet d'un contrat écrit et signé du cessionnaire et du propriétaire de la forêt avant toute intervention en forêt. Si absence de contrat, la vente peut être assimilée à du travail dissimulé pouvant entraîner des conséquences en matière de responsabilité en cas d'accident, mais également vis-à-vis des organismes sociaux.

NOMME les personnes ci-dessous (à signer les CVD) pour le compte et sous la responsabilité de la Collectivité : M. Fabrice BOUTHÉ

Vente de bancs

Le Maire rappelle au CM qu'en 2011, 20 bancs ont été achetés pour la Halle au prix de 39 € HT/pièce. Il s'avère qu'ils ne servent jamais, les loueurs de la salle préfèrent les chaises ou les fauteuils.

Le Maire propose de les revendre. La Commune de St Léon sur Vézère est intéressée pour nous les racheter.

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE la vente des bancs à la Commune de St Léon sur Vézère, FIXE le prix à 25 € le banc soit un montant global de 500 €.

Vente de la maison de Sireuil

Le Maire demande à Mme Louise GASCOU de quitter la séance, le sujet abordé la concernant.

Le Maire rappelle au CM l'historique de la vente de la maison sise Rue du Souvenir à Sireuil (cadastré Section 539C n°1307 d'une superficie de 1 a 16 ca) Le dernier acheteur a renoncé à l'achat pour des problèmes de servitude de passage. Une nouvelle demande a été faite par M. et Mme Gascou qui proposent de l'acheter au prix de 5000 € à condition de pouvoir démolir cette ruine sans avoir à la reconstruire.

Le Maire pense qu'il faut faire une démolition raisonnée afin de ne pas déstabiliser la maison voisine. Il demandera conseil à Monsieur Rochas, Architecte des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le CM ACCEPTE la vente de la maison de Sireuil, cadastrée section 539C n°1307 d'une superficie de 1a16 ca à Monsieur et Madame GASCOU pour un montant de 5 000 €, AUTORISE le Maire à déposer le permis de démolir, DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Monsieur et Madame GASCOU,

<u>Syndicat intercommunal d'action sociale de Saint Cyprien</u>

Le Maire rappelle au CM la décision prise en 2012 de se retirer du S.I.A.S de Saint Cyprien pour se rapprocher de celui du Bugue à compter du 1^{er} janvier 2013, pour des raisons de territoire et de fusion de communautés de communes. Afin de valider ce retrait il est nécessaire de signer une convention matérialisant les conditions de retrait. Par rapport aux emprunts que le S.I.A.S a contracté, nous devons rembourser la somme de 1 267,27 € pour 2013 et 630,19 € en 2014.

Après en avoir délibéré, le CM AUTORISE le Maire à signer la convention matérialisant les conditions de retrait du Syndicat Intercommunal d'action sociale de Saint Cyprien.

Adhésion au Syndicat intercommunal d'aide sociale du Bugue

Le Maire rappelle au CM que par délibération du 7 décembre 2012, la commune a demandé son adhésion au Syndicat intercommunal d'aide sociale du Bugue à compter du 1^{er} janvier 2013. Pour des raisons administratives et techniques cette adhésion a été repoussée à la date du 1^{er} mai 2013.

Après en avoir délibéré, le CM, à l'unanimité DEMANDE au Syndicat Intercommunal d'aide sociale du Bugue de bien vouloir valider l'adhésion de la commune au 1^{er} mai 2013.

Syndicat Intercommunal d'action sociale du Bugue : Désignation des délégués

Le Maire rappelle au CM que pour siéger au Syndicat Intercommunal d'action sociale du Bugue il faut désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le CM DESIGNE Mmes Véronique SAUPIN et Louise GASCOU, comme délégués titulaires et Mmes Annie ANDRIEU et Fabienne ALAUX, comme délégués suppléantes.

Implantation système de vidéo surveillance

Le Maire expose au CM qu'en collaboration avec le Commandant de la compagnie de gendarmerie de Sarlat, il serait pertinent d'implanter un système de vidéo surveillance sur la voie publique (mise en œuvre de la vidéo protection sur la voie publique étant autorisée par l'article 10 de la loi n°95-73 du 21 janvier 1995).

Elle permet :

- La protection des installations et bâtiments publics et de leurs abords,
- La prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques de vols ou d'agressions.

Le point retenu est le suivant :

- Place de la Mairie

Le montant des travaux a été estimé (y compris les travaux de câblage et de raccordement) à la somme de :

 Montant HT
 :
 3 506,00 €

 TVA
 :
 687,18 €

 Montant TTC
 :
 4 193,18 €

Après en avoir délibéré, le CM VALIDE l'installation d'une vidéo surveillance et DEMANDE au Maire d'effectuer les démarches pour obtenir les subventions.

Demande d'emprunt

Le Maire expose au CM que pour financer les travaux d'investissement, il est nécessaire de réaliser un emprunt de 200 000€. Après en avoir délibéré, le CM DECIDE de contracter un emprunt de 200 000€ pour financer les travaux d'investissement, DONNE pouvoir au Maire pour choisir la meilleure proposition de prêt et AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

Décisions prises par le Conseil Municipal.

Les délibérations complètes peuvent être consultées à la Mairie ou en partie sur le site internet www.leseyzies.fr

TEMPS FORTS



Janvier

5 : élection de la Reine du Canton à St Cyprien où Cindy LAPLANCHE a été élue 1^{er} dauphine (photo ci-contre)

13 : assemblée générale du Club du Temps Libre

25 : vœux du Maire et Président de la Communauté de communes à la Halle (photo ci-dessous)

Février

2 : assemblée générale du Comité de jumelage

16 : repas de la sté de chasse à la halle

24 : repas « choucroute » du Club du Temps libre

Mars

3 : quine de la FNACA à la Halle

15 : inauguration de l'exposition « d'une main à l'autre » de Ludovic RODRIGUEZ LIANO au PIP

16 : quine de l'Amicale de Sireuil

23 : carnaval sur le thème du Cirque organisé par l'Amicale Laïque des Eyzies

et les Croquants

28 au 31 : venue des espagnols de Puente Viesgo : repas, visite, marche...



13 : soirée « soupe aux Histoires » à la halle organisée par la ruche à Brac

16 : sortie gratuite en bus à Boulazac pour le match du BBD : match Boulazac / Lyon-Villeurbanne

20 : théâtre à la Halle par la Troupe « Tr'acteur' »



Mai

12 : vide grenier des Croquants à la Halle

26 : vide grenier au stade organisé par l'Association les Bisons

21 au 28 : exposition de peintures par Arabesque à la halle

28-31 : rallye pédestre nature et culturel « Val Natura » organisé par le Conseil Général 24 et avec la logistique du PIP (photo ci-contre)



Juin

2 : fête de l'école à la Halle

14 : concert au PIP des écoles de musique vallée de la Vézère et Cro-Magnon (photo ci-contre)

15 : fête de Sireuil organisée par l'Amicale de Sireuil avec repas et feux d'artifices.

15 : inauguration exposition « histoire(s) de Préhistoire » au Musée et au PIP et conférence d'Alison Brooks au Musée



ASSOCIATIONS

LES CROQUANTS DE TAYAC



Pour cette année 2013, les festivités ont débuté fin mars avec le carnaval des Ecoles avec le thème du cirque. C'est une foule bariolée où petits et grands défilèrent derrière le char avec confettis, pétards et cris de joie. Une belle journée de fête pour nos enfants qui fut clôturée par un bon repas.

A Pâques, comme chaque année, malgré la pluie nos chers bambins munis de leurs

petits paniers partirent à l'assaut des trous des murets de Tayac pour dénicher les œufs en chocolat.

Très heureux de leur récolte, ils se rendirent sur les lieux de la fête où les cuisinières cassaient et battaient des douzaines d'œufs « de poules » pour confectionner l'omelette géante à l'aillet.

Nos amis espagnols du Jumelage de Puente Viesgo partagèrent avec nous ce repas champêtre.

Ils nous ont amené le soleil, leur bonne humeur, leurs rires et leurs chants, une journée de l'amitié bien remplie.

Début juin, sortie culturelle et viticole au Pays de Montaigne – visite de maison gallo-romaine de Moncaret avec un pique-nique spécial Croquants.

29 juin : fête de la St Jean avec ses animations l'après-midi pour les enfants. Le soir, repas avec grillades de sanglier, grand feu traditionnel pour fêter le solstice d'été.

Début septembre : repas convivial « au petit bois ».

Mi-octobre : châtaignes et bourru seront les bienvenus à l'occasion de l'arrivée de l'hiver.

A bientôt avec les Croquants.

Gisèle ROUX

ASSOCIATION AAPPMA

La pêche reste une activité ludique accessible à tous. Celle des Eyzies-Rouffignac-Plazac n'échappe pas à la règle mais son bureau reste composé de personnes d'un certain âge. L'assemblée générale qui aura lieu en fin d'année amènera je l'espère du sang neuf ; elle est malgré tout solide dans sa gestion.

Il reste des idées à creuser : pourquoi pas une petite « asso » pêche à la mouche (ou autre), il me semble là qu'il y a quelques adeptes et nous avons la chance d'avoir un réseau de ruisseaux et d'une rivière pour cela.

La fête de la pêche au mois d'août apportera sûrement les moyens nécessaires à ce projet. En attendant de se voir prochainement, merci à tous.

Didier CHADOURNE

KARATE-DO-EYZIES



Les cours de karaté et body fitness sont animés par Saïd BELGACEM (instructeur fédéral, 3^{ème} Dan)

- Tous les lundis de 18h15 à 19h : Cours karaté pour enfants
- Tous les lundis et jeudis cours : Body-karaté tous publics

Possibilité de cours de self-défense pour tous ceux intéressés.

Elora Pazat-Lemoine a terminé 1^{ère} au championnat de Dordogne et 3^{ème} d'Aquitaine et a reçu de nouveau le trophée de Sarlat par Monsieur DE PERETTI.

Pour tous renseignements: Instructeur: Saïd BELGACEM: 06.38.49.06.71

Présidente: Christelle PAZAT-LEMOINE: 06.43.04.27.20

CLUB DU TEMPS LIBRE



L'assemblée générale s'est déroulée comme d'habitude première quinzaine de janvier.

Une centaine d'adhérents y ont participé et s'est terminée par un excellent repas dans une très chaleureuse ambiance.

Le club recense 125 adhérents soit le même nombre que l'année dernière (les arrivées compensant les défections en tout genre).

En février la succulente choucroute à la halle a connu le même succès.

<u>Côté sorties</u>: une semaine d'évasion nous a permis de faire une croisière sur le Rhin

(Strasbourg et Amsterdam, en étant les villes étapes).

Une sortie d'une journée a été organisée début juin (Château de Roquetaillade, visite d'une cave et du village de Cadillac en Gironde) qui s'est déroulée sous un temps magnifique.

Une marche suivie d'un repas au grand-roc et un pique-nique (fin juin) au bord de la Vézère furent les dernières activités de ce premier semestre.

Deux sorties sont à l'étude :

- du 25 au 28 novembre 2013 (4 jours pour 200 € environ tout compris) sur la Costa Dorada en Espagne côté Méditerranée
- courant 2014 : une semaine en Andalousie (si le nombre d'intéressés le permet ; n'hésitez pas à demander des renseignements aux responsables).

Je vous souhaite de très bonnes vacances et j'espère vous retrouver encore plus nombreux à la rentrée.

Jean-Pierre LAVAL

COMITE DE JUMELAGE

Ce début d'année a été très animé du côté du jumelage. En effet, après l'assemblée générale du 2 février suivie d'un repas dansant à la Halle, nous avons préparé la venue de nos amis espagnols. Mais avant, Ludovico Rodriguez Liaño, Président du Comité de Jumelage de Puente Viesgo et peintre, a installé une magnifique exposition intitulée « D'une main à l'autre » au Pôle International de la Préhistoire. Le vernissage a eu lieu le 15 mars et a permis d'admirer les magnifiques représentations préhistoriques espagnoles et françaises. Cette exposition s'est tenue jusqu'au 23 juin et a connu un très grand succès.



Quelques jours plus tard, du 28 au 31 mars, un car d'habitants de Puente Viesgo et des environs sont venus perpétuer les amicales relations nouées depuis 19 ans.

L'accueil à la Halle fût chaleureux, tout le monde étant heureux de se revoir. Une quinzaine de familles se sont fait un plaisir de recevoir chez elles nos amis espagnols, ceux qui souhaitaient aller à l'hôtel étant hébergés aux Falaises ou dans les gîtes de Yves et Evelyne Pouget.

Puis les manifestations se sont enchainées : visite du Gouffre de Proumeyssac (déjeuner sur place) puis Domme et retour par Sarlat. Le soir, comme

à chaque fois, un repas dansant à la Halle. Le samedi, le Comité a souhaité une animation plus locale et c'est avec plaisir que nous avons accepté l'invitation des Croquants de Tayac a déguster leur omelette à l'aillet, après une visite de l'exposition de Ludovico le matin.

Une journée très conviviale malgré un temps plus que maussade. La soirée officielle animée par Laurent Magne fût très réussie d'autant plus que les repas préparés par Alain Chapoulie étaient délicieux. Et le dimanche matin, déjà le départ!!!

Ces moments sont très intenses et le temps passe très vite, nous espérons que l'an prochain nous pourrons fêter dignement les 20 ans de notre jumelage. Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidés et la Municipalité pour son soutien.

La prochaine manifestation du Comité est la Fête de la Vézère du 14 août en association avec les Anciens Bisons. Nous comptons sur vous !!!

Simone Peyre et Gilles Muhlach-Chen



AMICALE LAIQUE DES EYZIES



Comme l'an passé, le défilé du Carnaval s'est déroulé dans une bonne ambiance. Nos amis des « Croquants de Tayac » ont confectionné un très beau chapiteau qui a abrité bon nombre d'enfants lors des petits caprices de la météo du jour. Nous avons terminé cette journée par une soirée « couscous » en association avec l'AS les Bisons où musique et danseuses orientales ont animés cette soirée. L'entente des trois associations contribue pour beaucoup à la réussite de cette manifestation. Nous remercions également Fafa pour la confection du repas.

Pour terminer l'année scolaire, l'Amicale n'organisera pas de sortie. En effet, un voyage ne profite qu'à une petite partie des enfants. Nous avons donc acheté une aire de jeu pour le parc qui profitera ainsi à tous les enfants et pour plusieurs années. Nous remercions également les « Croquants de Tayac » pour leur participation à cet achat.

Amicalement.

Les membres de l'Amicale.

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DES PROPRIETAIRES DES EYZIES DE TAYAC-SIREUIL

Amis propriétaires et résidents de la commune des Eyzies de Tayac-Sireuil.



Cette nouvelle saison cynégétique qui approche sera de nouveau bien giboyeuse. En effet, malgré l'entière réalisation du plan de chasse de l'an dernier, les attributions de colliers grands gibiers sont toujours importantes. Bien entendu, les lâchés de petits gibiers seront aussi au programme.

Comme vous pouvez le voir sur la photo ci-dessus, un accent tout particulier sera mis sur la sécurité cette année. En effet, avec la mise en place de miradors qui favorisent les tirs fichants et les soirées de sensibilisations organisées par la FDC 24, notre société se donne de nouveaux moyens afin d'exercer notre activité en toute sécurité.

Ce n'est sans une certaine émotion que notre association a participé au « **TELETHON 2012** ». Afin de récolter un maximum de fonds, l'ensemble des chasseurs ont eu le plaisir d'offrir 2 beaux cervidés qui ont permis de recueillir pas moins de 400€.

Cette année, le plus beau coup de fusil a été décerné à Sam DAUHER pour avoir effectué un magnifique triplé de sangliers qui pesés 90 kg, 96 kg et le dernier pas moins de 130 kg. BRAVO!

La saison de la chasse à l'approche redémarrera début juillet pour le brocard et fin septembre pour le cerf, en espérant faire aussi bien que l'an passé...!

Vie associative : Merci aux nombreux convives qui ont répondu présent cette année encore au repas de chasse du 11 février dernier. C'est avec joie, que je vous donne rendez-vous les 14 juillets prochains pour la traditionnelle fête estivale.

Tous les adhérents de l'association de chasse et moi-même tiennent à remercier sincèrement les propriétaires ayant eu l'amabilité de nous faire part de leur droit de chasse afin d'améliorer ensemble la gestion cynégétique de notre belle commune.

Le Président, Gérard BRUN.

LES VIEUX PISTONS DE CRO-MAGNON



La fête des battages est programmée cet été pour le dimanche 04 août !

Retenez cette date sur votre agenda et venez nombreux à cette attraction conviviale et gratuite. L'association vous propose l'exposition des vieux matériels agricoles, restaurés toute l'année, et tous en état de marche!

La batteuse fonctionnera de toute sa puissance et un concours de labours avec des vieilles machines fera vibrer un public toujours friand de ce type de démonstrations.

La journée se terminera autour du traditionnel repas des battages « au Bout du Monde », 20 € /adulte.

Gilles Muhlach-Chen

AMICALE DE SIREUIL

Samedi 26 Janvier, nous avons commencé par l'assemblée Générale avec renouvellement du bureau (inchangé) suivi du repas de la commune où 65 convives ont pu apprécier les travaux d'embellissement réalisés par la commune.

Samedi 15 Mars, notre Loto annuel organisé à la Halle a réuni plus de 130 joueurs. Nous remercions tous les commerçants du secteur qui ont participé en nous offrant des lots. Les plus chanceux sont repartis avec un Séjour Spa et Bien-Etre pour 2, Robot de Cuisine, Brouette de légumes...

Samedi 6 Avril, nous avons organisé une soirée belote, une vingtaine de joueurs sont venus et nous avons terminé par un petit repas très sympathique.

Samedi 15 Juin, la Fête de Sireuil a commencé par une randonnée jusqu'au Château de Commarque, le concours de pétanque, le repas et

pour finir, comme toujours, un très beau feu d'artifices.





Remerciements:

- M Lagarde Philippe et M Laval Jean-Pierre ainsi qu'au conseil municipal de nous avoir offert ce superbe feu d'artifices
- M Laval Jean-Pierre, président du Club du Temps Libre d'avoir organisé la randonnée
- Au centre Equi'Périgord de Pechboutier, qui a proposé des balades à poney pour les enfants
- A l'Association de l'Eglise St Marcel
- Et à tous les bénévoles sans qui nous n'aurions pas pu organiser cette fête, le tout dans une bonne ambiance, alors l'Amicale leur dit « un Grand Merci! ».

A suivre:

Samedi 7 et Dimanche 8 Septembre : une sortie pour les enfants de Sireuil sera organisée. Un courrier vous sera envoyé courant Août.

Renseignements:

Email <u>amicaledesireuil24@yahoo.fr</u> Anne-Marie Fillerin 05 53 29 64 51 Séverine 06 81 99 05 85



SPELEO CLUB DES EYZIES

Historique:

Le Spéléo club des Eyzies a été créé en janvier 2013 sous la forme d'une association loi 1901.

Le Bureau:

Président : Alban Rousseau
Trésorier : Nicolas Escurat
Secrétaire : Jean Luc Huvier

Les activités du club:

- prospection sur le terrain afin de découvrir de nouvelles entrées de cavité.
- désobstruction de galerie de grotte obstruée
- prise de différentes précautions suite à de possible découvertes de matériels archéologiques.
- topographie et photographie de cavité ou de cluzeau.

Les différentes découvertes des membres du club :

- la nouvelle zone ornée de la grotte des Combarelles en 2005.
- la grotte du mouflon, avec l'aide très précieuse de la compagnie des Beunes.
- la grotte préhistorique de Combe Nègre, dans le Lot.
- la grotte protohistorique de Marc, dans le Lot.
- le réseau de Saint Martial, 2,5 km de galerie découverte en Juillet 2012, dans le Lot.
- ainsi que bien d'autres belles découvertes dans un triangle allant des Eyzies au Bergeracois et Fumelois.

Pour découvrir ce monde souterrain avec nous :

Nos sorties se font essentiellement le dimanche, les personnes à contacter sont :

- Alban Rousseau : 06.83.36.42.32.

- Nicolas Escurat : 06.86.66.17.67.

- Jean Luc Huvier: 06.44.90.64.37.

SOCIETE D'ETUDES ET DE RECHERCHES PREHISTORIQUES DES EYZIES

Siège social : Mairie des Eyzies - 24620 Les Eyzies de Tayac-Sireuil . Association de type Loi de 1901 créée en 1937 .

JOURNEES DE LA PREHISTOIRE 2013 aux Eyzies de Tayac-Sireuil

Organisées par la S.E.R.P.E. (Société d'Etudes et de Recherches Préhistoriques des Eyzies)

Du 6 au 15 Août 2013 - Journées gratuites et ouvertes à tout public :

Cours d'initiation à la Préhistoire : au Pôle International de la Préhistoire des Eyzies :

6, 7, 8 Août : Notions pour débutants sur le Paléolithique.

9, 10, 11 Août : Le monde du Néolithique.

Cours de 10h à 12h et de 14h30 à 17h. (Pas d'inscription préalable)

Cours avec vidéos, libres et gratuits (aucun niveau de base n'est nécessaire).

Conférences et communications : à l'Auditorium du Musée National de Préhistoire des Eyzies :

12, 13, 15 Août de 9h 30 à 12h et de 14h à 17h.

Sortie culturelle d'une journée : 14 Août.

Renseignements: http//www.serpe.org
04 92 75 21 25 / 06 76 42 95 83
et à l'Office de Tourisme des Eyzies: 05 53 06 97 05 http//www.leseyzies.com

INFORMATIONS DIVERSES

COLLECTE, TRI, DECHETTERIE

Horaires de la déchetterie :

LES EYZIES tél: 05 53 05 38 01	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
"La Gaubert" D706	FERMEE	9h à12h30	9h à12h30	FERMEE	9h à12h30	9h à12h30
impasse dir. "La Mouthe"	FENNEE	13h30 à 17h	13h30 à 17h	FERMEE	13h30 à 17h	13h30 à 17h
24620 LES EYZIES TAYAC SIREUL	Dimanches et jours fériés : Fermée					

Ramassage des ordures ménagères :

FREQUENCES ETE

du 17 juin au 15 septembre 2013

ORDURES MENAGERES (bac vert):

Collecte complète : tous les mardis à compter de la semaine 25

Collecte bourg: tous les mercredis, vendredis et samedis à compter de la semaine 25

EMBALLAGES (bac jaune):

<u>Collecte complète</u> : 1 mercredi sur 2 à compter de la semaine 26 <u>Collecte Bourq</u> : 1 mercredi sur 2 à compter de la semaine 27

RECENSEMENT MILITAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie leur domicile ou sur le site internet http://www.mon-service-public.fr en se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois de votre seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



Pour toutes questions vous pouvez prendre contact avec le :

Centre du Service National 88, rue du Pont Saint Martial 87000 LIMOGES

Téléphone pour les administrés : 05.55.12.69.92

email: csn-lim.sga@defense.gouv.fr

ou consulter le site internet :

http://www.defense.gouv.fr (rubrique JDC)

MEMOIRE ET PERSPECTIVES

HISTOIRE LOCALE

1 Exposition, 2 Lieux : Histoire(s) de Préhistoire

Le Pôle International de la Préhistoire et le Musée national de Préhistoire s'associent pour célébrer trois centenaires : le centième anniversaire du classement par les Monuments Historiques de l'abri du Poisson, celui de l'achat par l'État des ruines du château des Eyzies (qui marque la naissance du musée), et enfin l'adoption de la loi de 1913 sur l'extension de la protection du patrimoine aux sites préhistoriques.

Comment un hameau de campagne devient-il « Station Préhistorique », puis « Capitale de la Préhistoire » ?

Ce centenaire est également l'occasion de retracer le développement culturel, économique et social lié à la naissance de la Préhistoire et à l'évolution du tourisme patrimonial dans la vallée de la Vézère.

1913-2013 : CENT ANS DE TOURISME PATRIMONIAL

Les Eyzies : Station Préhistorique

au Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire

Vers 1850, Tayac est une bourgade active, agricole et industrielle. En 1863, l'arrivée du train marque un tournant. Edouard Lartet et Henry Christy, parmi les premiers voyageurs, vont révéler le patrimoine préhistorique de la vallée Vézère. A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, le village s'urbanise grâce au tourisme culturel naissant et au développement des connaissances en Préhistoire. La commune de Tayac devient en 1905 les Eyzies-de-Tayac. Le village affirme son statut de Capitale de la Préhistoire avec entre autre, les découvertes des grottes ornées contribuant à la reconnaissance de l'art pariétal. L'automobile dans l'entre-deux guerres permet le développement de circuits touristiques s'adressant à une clientèle aisée.

Les congés payés et « l'effet Lascaux » favorisent après la Libération l'essor du tourisme populaire. Aujourd'hui près de 30 sites patrimoniaux et touristiques liés à la Préhistoire sont ouverts au public en vallée Vézère.

1913-2013: CENT ANS DE PROTECTION

d'un patrimoine millénaire

au Musée national de Préhistoire

En 1862, la découverte par Edouard Lartet, de la brèche provenant de la grotte Richard aux Eyzies constitue le point de départ de l'archéologie préhistorique en vallée Vézère. Les nombreuses découvertes permettent d'accumuler des preuves irréfutables : l'homme devient «préhistorique». En l'absence de législation, tout un chacun peut fouiller, collecter et revendre le matériel archéologique. « L'affaire de l'abri du Poisson » constitue un électrochoc. Classé Monument Historique le 27 Mars 1913, il est le premier site paléolithique à être protégé. La loi de 1887 est alors complétée par celle de 1913 toujours en application. La même année, l'État achète le château en ruines des Eyzies afin d'en faire un dépôt de fouilles. En 1923, le Musée de Préhistoire est officiellement inauguré, il devient national en 1972. Depuis 1931, *L'Homme primitif* de Paul Dardé veille symboliquement sur la vallée. Le Musée est aujourd'hui un lieu d'envergure internationale pour la conservation et la valorisation du patrimoine préhistorique ainsi que pour la recherche scientifique.

L'arrivée du train ------

Un événement majeur

«Quand on va de Limoges à Agen par le train à travers les défilés sinueux du Périgord, on ne peut qu'être frappé de surprise et d'admiration en voyant la Vézère couler dans une vallée profonde dont la fraicheur offre un tel contraste avec la nudité des escarpements rocheux. Les flaises pittoresques, aux formes si souvent fantastiques, qui limitent obruptement le cours de la rivière attirent l'attention du voyageur, aussi indifférent soit-il, par une succession d'impressions inattendues et saisissantes. Bientôt le regard s'habitue aux formes des nochers et l'on remarque dans les flaisles une multitude de grottes ... » 'Beliquiae Aquitanicae, ... | Edouard Lartet et Henry Christy, 1865-1875'.







Les premières sociétés savantes

Archéologique du Périgor (SHAP) et de la Société Française d'Archéologie. Il est correspondant du Ministère de

l'Instruction publique et de l'Académie de Bordeaux et s'intéresse plus particulièrement à la

position chronologique

relative entre évènements géologiques.

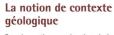
Alexis de Gourgue (1801-1885) est membre fondateur et vice-président de la Société Historique et

L'archéologie préhistorique une histoire périgourdine



Entrée de la grotte Richard, Les Eyzies-de-Tayac.





Ses observations sur les sites de Laugerie-Haute, Laugerie-Basse, la Madeleine, le Moustier, Gorge

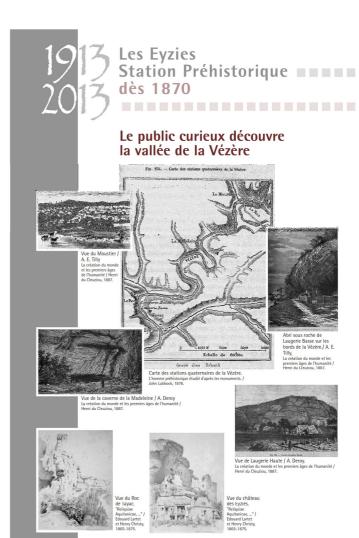


Brèche de la grotte Richard. Photo : MNP Les Evzies - Distr. RMN - Ph. Jugie

d'Enfer... l'amènent à constater que l'industrie est souvent prise dans un limon alluvial appelé « diluvium ».

Paris s'intéresse aux Eyzies

En 1862, Edouard Lartet (1801-1871), paléontologue, découvre chez un antiquaire parisien, la brèche de la grotte Richard des Eyzies associant des restes de renne et outils taillés. Cette découverte sera le point de départ de son séjour en Périgord, accompagné du riche industriel anglais Henry Christy.



Rendez-vous au Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire Musée national de Préhistoire pour découvrir l'ensemble de l'exposition

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Du 10 juin au 30 septembre : à la Halle Paysanne, exposition réunissant plusieurs artisans d'art et produits régionaux.

Tous les vendredis du 5 juillet au 23 août : Marché nocturne sur les bords de la Vézère organisé par l'Office de Tourisme des Eyzies

JUILLET

7: Brocante professionnelle dans le parc de la Mairie et au parking des Bus/ Organisateur : HERVES Gérard 14: Fête de la Vézère organisée par l'Association de chasse des Eyzies: animations, rampeau, concours de pétanque, repas, bal et feu d'artifices

17-18 : Cirque Ullman – Spectacle gratuit – à la sortie des Eyzies en direction de Périgueux

26 : Groupe folklorique du Sénégal à 15h00 dans le parc de la Mairie, dans le cadre du Festival de folklore de Montignac

27 : Fête des Bisons : repas, buvette, bal et feux d'artifices





<u>AOUT</u>

- 4 : Fête des battages : à partir de 10h et toute la journée : démonstration de battage, concours de labours à la Patte d'Oie (entrée gratuite) / à partir de 20h00 : repas traditionnel au "Bout du Monde" 20.00€/adulte Renseignement au 0630444068
- 4 : Musique en Périgord : Ensemble La Ròsa Salvatja Musique du Monde les Chants du Signe : chants médiévaux occitans et musiques de l'Asie et du Moyen Orient à partir de 21h à l'Eglise de Tayac
- 5 : Xavier RENARD en concert (chansons françaises) à partir 21h00 sur la Place Puente Viesgo GRATUIT
- 10 : Fête organisée par la Sté de pêche : concours de boules, concours de pêche, repas, buvette, bal et feux d'artifices

Du 6 au 15 : Cours de préhistoire de la SERPE au Centre d'accueil du Pôle International de la Préhistoire et Musée National de Préhistoire

14 : Fête de la Vézère organisée par le Comité de jumelage et les Anciens du football – Animations, grillades, bal et feu d'artifices

21 : Concert organisé par F.BENATRE -URS Karpatz: voix et musiques tsiganes à l'église de Tayac à 21h00 (18€ l'entrée - 15€ chômeurs, étudiant, tarif groupe)

OCTOBRE

5-6: Rallye du Sarladais

NOVEMBRE

11 : Repas du Club du Temps Libre16 : Quine du Comité de jumelage

24 : Vide grenier organisé par l'ACIP à la Halle



Pour plus d'informations, consultez la page agenda: http://www.tourisme-vezere.com/fr

HORAIRES & COORDONNEES

MAIRIE: du lundi au vendredi: de 9h à 12h et 13h30 à 17h30 (sauf vendredi 17h00): 05.53.06.97.15

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h00 et le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - 05.53.06.39.55

DOCTEUR N'GUYEN: consultations uniquement sur rendez-vous: 05.53.09.50.72 - 06.48.25.64.69

CABINET DES INFIRMIERES : Mme Christiane PION : sur rendez-vous : 06.08.78.20.73 (au centre médical) Mme Bérengère BRUNO : sur rendez-vous : 06.76.01.41.88

Mme Stéphanie TALET: sur rendez-vous: 06.37.83.28.34

KINESITHERAPEUTE: Mme Valérie BENNET: *sur rendez-vous*: 05.53.06.37.72

Mme Caroline MARTIN: sur rendez-vous: 06.48.29.73.92

PODOLOGUE: Mme Laurie VACHER – LE BOT: sur rendez-vous: 05.53.07.45.15

PHARMACIE DE LA PREHISTOIRE: du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 (sauf

samedi 19h) - 05.53.06.97.40

CENTRE MEDICO-SOCIAL: (Place Jean Ladignac - 24200 St Cyprien / tel: 05.53.29.26.94)

Mme Fabienne BROUSSE (assistante sociale) reçoit tous les jeudis matin au Centre Médico-Social de St
Cyprien sans rendez-vous (également sur rendez-vous ou à domicile.

Mme Gaëlle LEMETAYER (référent RSA) reçoit uniquement sur rendez-vous.

LA POSTE: lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h45 à 12h30 - 14h15 à 16h

mercredi 8h45 à 12h30 / samedi 8h45 à 12h Pour tous renseignements : 05.53.06.94.11

EPS 24 (salle de sport): lundi et mercredi 9h à 12h30 et de 14h à 20h, mardi et jeudi de 10h à 14h et de 17h à 21h, vendredi de 11h à 18h en non-stop. Pour plus de renseignements: 05.53.08.96.61 ou 06.20.84.06.71.

DECHETTERIE: mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Fermée lundi et jeudi – 05.53.05.38.01